

- **Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de
l'Hygiène -**

Draft de Plan de suivi et évaluation du secteur

Octobre 2021

PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

Table des matières

Table des matières	3
1 ^{ère} PARTIE	8
CADRE NATIONAL DU SECTEURS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE	8
1. PRESENTATION DU SECTEUR EAH	8
1.1. Fonctions politiques	8
1.2. Fonctions administratives générales.....	8
1.3. Fonctions techniques	8
1.4. Chaîne de résultat GAR.....	9
1.5. Contexte du secteur	12
1.6. La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.....	13
2 ^{ème} PARTIE	15
DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION DE LA PNEAH	15
2. JUSTIFICATION	15
3. OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	16
3.1. Objectif global	16
3.2. Objectifs spécifiques.....	16
4. PRINCIPES GENERAUX DU SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR	16
5. DELIMITATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF	17
5.1. Champ des intervenants.....	17
5.2. Champ des interventions	18
5.3. Champ géographique	18
5.4. Champ des bénéficiaires	18
5.5. Champ des ouvrages	18
5.5.1. Ressources.....	18
5.5.2. Système d'approvisionnement en eau potable	18
5.5.3. Point d'approvisionnement en eau potable.....	19
5.5.4. Ouvrages d'assainissement et d'hygiène	19
5.6. Champ financement	19
5.7. Champ thématique.....	19
5.7.1. Sexe des individus	19
5.7.2. Niveau de vie des ménages	19
6. LES CADRES DE REFERENCE ET LES INDICATEURS POUR EFFECTUER LE SUIVI – EVALUATION	20

6.1.	Cadre de référence	20
6.2.	Indicateurs	20
6.2.1.	Critères de sélection des indicateurs	20
6.2.2.	Indicateurs services d'accès à l'eau potable	21
6.2.2.1.	Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH	21
6.2.2.2.	Indicateurs connexes	21
6.2.3.	Indicateur services d'accès à l'assainissement	22
6.2.3.1.	Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH	22
6.2.3.2.	Indicateurs connexes	22
6.2.4.	Indicateur services d'hygiène	23
6.2.4.1.	Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH	23
6.2.4.2.	Indicateurs connexes	23
6.2.5.	Indicateurs de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	23
6.2.5.1.	Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH	23
6.2.5.2.	Indicateurs connexes	23
6.2.6.	Indicateurs pour la gestion des risques et catastrophes	24
6.2.6.1.	Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH	24
6.3.	Évaluations de la qualité des données	24
3 ^{ème} PARTIE		26
ORGANISATION DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION		26
7.	MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION	26
7.1.	Organe du dispositif	26
7.1.1.	Comité de Pilotage de la Politique Sectorielle (CPPS)	26
7.1.2.	Equipe technique centrale de suivi évaluation (ETC)	26
7.1.3.	Comité régional de pilotage (CRP)	27
7.1.4.	Equipe technique régionale (ETR)	27
8.	INSTANCES DU DISPOSITIF	27
9.	RÔLE DES INTERVENANTS DANS LE DISPOSITIF	29
9.1.	Recommandation sur le plan Organisationnel	34
10.	OUTILS DU SUIVI	37
10.1.	Outils de conception	37
10.2.	Outils de valorisation des résultats	38
11.	OUTILS D'ÉVALUATION	39
11.1.	Termes de référence de l'évaluation	39
11.2.	Critères d'évaluation	40
11.3.	Rapports d'évaluation	41

11.4.	Organes de l'évaluation.....	41
12.	CIRCUIT DES DONNEES.....	42
13.	SYSTEME D'INFORMATION INFORMATISE SE&AM/DHIS2.....	45
13.1.	L'outil SE&AM/DHIS 2.....	45
13.2.	Qualité des données.....	46
13.3.	STOCKAGE DES DONNEES, SECURITE ET GESTION DES SAUVEGARDES.....	47
14.	PARTAGE ET UTILISATION DES DONNEES.....	47
14.1.	Tableau de partage et d'utilisation des données par acteurs.....	49
15.	ANALYSES DES DONNEES.....	54
15.1.	Préparer l'analyse des données, en définissant :.....	54
15.1.1.	le but de l'analyse.....	54
15.1.2.	fréquence de l'analyse	54
15.1.3.	les personnes responsables de l'analyse ;.....	54
15.1.4.	le processus d'analyse.....	55
15.2.	Etapes clés de l'analyse des données :.....	55
15.2.1.	Préparation des données	55
15.2.2.	l'analyse des données	55
15.2.3.	Validation des résultats d'analyse.....	56
15.2.4.	la présentation des données ;.....	56
15.2.5.	les recommandations et mesures à prendre.	56
16.	GESTION DES CONNAISSANCES.....	57
	ANNEXES.....	60
	ANNEXE 1 : Formulaire de collecte de données.....	61
	Les données à collectées pour le service d'accès à l'eau potable.....	61
	Les données d'inventaire	61
	Les données d'enquête	62
	Les données à collectées pour le service d'assainissement	62
	Les données d'inventaire	62
	Les données d'enquête	63
	Les données à collectées pour le service d'hygiène	63
	Les données d'inventaire	63
	Les données d'enquête	64
	Les données à collectées pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).....	64
	Les données d'inventaire	64
	Les données d'enquête	65
	Les données à collectées pour la gestion des risques et catastrophes.....	65

Les données d’inventaire	65
Les données à collectées pour le programme MADAGASIKARA MADIO	65
Formulaire de collecte pour les données d’inventaire.....	66
FRM-1 : Inventaire des données pour le suivi des services d’accès EAH	66
FRM-2 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets solides.....	66
FRM-3 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets liquides et GIRE	67
FRM-4 : inventaire des données pour le suivi des financements du budget alloué au secteur EAH.	67
FRM-5 : inventaire des données pour le suivi des risques et catastrophe	67
FRM-6 : inventaire des données EAH pour les institutions.....	68
Questionnaire à intégrer dans les enquêtes ménage	68
Formulaire DHIS2 pour la remontée des données des partenaire de mise en œuvre	69
Infrastructure.....	70
Soft	70
ANNEXE 2 : GUIDE METHODOLOGIQUE.....	71
PR-01 : Inventaire des données pour le suivi des services d’accès EAH	71
PR-02 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets solides	72
PR-03 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets liquide et GIRE.....	72
PR-04 : Inventaire des données GIRE	73
PR-05 : Suivi des financements du budget alloué au secteur EAH.....	73
PR-06 : Suivi des risques et catastrophe	73
PR-07 : Inventaire des données EAH pour les institutions.....	73
PR-09 : Enregistrement des nouvelles infrastructures.....	74
PR-10 : Collecte des données par entretien téléphonique avec Maire ou responsable infrastructure commune (cas d’une commune non connecté internet).....	74
PR-11 : Validation des données au niveau régional	75
PR-12 : Validation des données au niveau National	75
PR-13 : Mise à jour des données géographique.....	75
PR-14 : Relance collecte des données.....	76
ANNEXE 3 : Fiche d’évaluation de la qualité des données	76
ANNEXE 4 : Fiches de références des indicateurs de performance	80
Annexe 4-1 : PEM et PGE.....	80
Annexe 4-2 : MADAGASIKARA MADIO	81
ANNEXE 5 : Carte d’identité des indicateurs.....	82
ANNEXE 6 : TABLEAU DE CORRESPONDANCE INDICATEURS&PNEAH	83
Indicateurs services d’accès à l’eau potable	83
Indicateurs services d’assainissement	85

Indicateurs services d'hygiène.....	87
Indicateur de la gouvernance des risques et catastrophes.....	89
Indicateur GIRE.....	90
ANNEXE 7 : FICHE DEPOSTE.....	91
ANNEXE 8: LISTE DES DOCUMENTS.....	94
ANNEXE 8: CANEVAS RAPPORT.....	95
ANNEXE 9 : TABLEAU RECAPUTILATIF ANALYSE SYSTEME ACTUEL PAR LES ACTEURS.....	95
ANNEXE 10 : RECAPUTILATIF DES BESOINS DES UTILISATEURS ET LEURS PRISE EN CHARGE DANS LE NOUVEAU SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION.....	107

1^{ère} PARTIE

CADRE NATIONAL DU SECTEUR DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

1. PRESENTATION DU SECTEUR EAH

Les sous-secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement se caractérisent par les objectifs socio-économiques spécifiques qui sont d'une part, l'amélioration des conditions sanitaires des populations par la mise à leur disposition d'une eau potable, tout en assurant la gestion de cette ressource de façon durable et d'autre part, l'amélioration des conditions d'hygiène des populations par une gestion efficace des excréta. Les différentes activités qui concourent à la réalisation desdits objectifs peuvent être regroupées en trois (3) fonctions essentielles mises en œuvre aux différents niveaux organisationnels des structures compétentes ou des intervenants. Il s'agit des fonctions politiques, des fonctions administratives générales et des fonctions techniques.

1.1. Fonctions politiques

Les fonctions politiques regroupent les activités relatives à la définition des politiques, stratégies et divers plans de développement, l'élaboration et le contrôle de la législation ainsi que la gestion de la coopération régionale et internationale.

1.2. Fonctions administratives générales

Les fonctions administratives sont inhérentes aux organisations. Elles comprennent la programmation des activités, la préparation et l'arbitrage des budgets, la mobilisation et la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières), l'acquisition des biens et services, les contrôles des structures, l'animation ou la direction des cadres de concertation et d'orientation, le suivi-évaluation et la reddition des comptes, les activités de représentation.

1.3. Fonctions techniques

Ces fonctions comprennent la gestion des programmes et projets, la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des ouvrages ; le renforcement des capacités, l'assistance aux tiers, la conduite de la recherche – développement, la gestion et le développement des outils et technologies spécifiques concernant les trois fonctions.

L'exercice des fonctions aboutit à deux résultats essentiels qui sont les résultats de type opérationnel constitués par les diverses activités et les résultats de type développement représentés par le changement réel de l'état de développement humain occasionnées par les actions menées. Les sous- secteurs peuvent être caractérisés par leur chaîne de résultats dans le contexte de la gestion axée sur les résultats (GAR). Le tableau suivant présente les chaînes de résultats et est bâti à partir des documents de politique actuels et des rapports d'activités.

1.4. Chaîne de résultat GAR

CHAINE DE RESULTATS GAR APPLICABLE AU SOUS-SECTEUR DE L'AEP

TYPE DE RESULTATS DEFINITION DES	CHAINE DE RESULTATS	ELEMENTS DE LA CHAINE DE RESULTATS
Résultats de type développement humain	Impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions sanitaires de la population de Madagascar - Gestion durable des ressources en eau
	Réalizations (effets directs)	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation accrue de l'eau potable par les populations - Couverture des besoins de base en eau potable des collectivités urbaines et rurales du pays s'est améliorée - Meilleure jouissance des services AEP par toutes les couches sociales du pays et dans les institutions (santé, éducation) - Capacité accrue en gestion des services publics - Prise en charge améliorée de l'entretien des ouvrages hydrauliques par les structures de gestion - Coût de maintenance des ouvrages amoindri - Durabilité des ouvrages de l'AEP améliorée - Ciblage des actions améliorées dans les différentes localités - Capacité accrue des collectivités dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage

		<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du genre et des droits humains - Renforcées dans l'AEP - Financement interne de l'AEP amélioré - Capacité accrue sur la GIRE
	Extrants (produits)	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'adduction d'eau potable urbaine et rurale - Forages et puits protégés - Système de mesure et suivi de la qualité de l'eau - Structures de gestion des équipements - Systèmes d'information - Plan de développement Eau potable
Résultats de type opérationnel	Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des politiques - Administration générale - Techniques
	Ressources (moyens, intrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Etat-collectivités - Coopération technique et financière bilatérale et multilatérale - ONG - Particuliers - Sociétés publiques et privées

CHAINE DE RESULTATS GAR APPLICABLE AUX SOUS-SECTEURS ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

TYPE DE RESULTATS DEFINITION DES	CHAINE DE RESULTATS	ELEMENTS DE LA CHAINE DE RESULTATS
Résultats de type développement humain	Impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations - Préservation de la santé des populations - Protection des eaux et des sols
	Résultats intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation accrue des latrines hygiéniques par les populations - Réduction significative des sites de prolifération des vecteurs de maladies

		<ul style="list-style-type: none"> - Réduction significative des excréments dans la nature - Cadres de vie plus agréables pour les populations - Réduction significative des maladies d'origine hydrique - Qualité améliorée des services fournis aux populations par les structures publiques, privées et associatives
	Résultats immédiats	<ul style="list-style-type: none"> - Défécation en l'air libre réduite - Capacité accrue en gestion des services publics - Lavage des mains adopté par les populations - Ciblage amélioré des actions dans les différentes localités - Capacité accrue des collectivités dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage - Intégration du genre et des droits humains renforcée dans l'assainissement et l'hygiène - Pollution des eaux souterraines et de surface atténuée - Financement interne de l'assainissement amélioré
	Extrants (produits)	<ul style="list-style-type: none"> - Latrines - Lave mains - Puisards - Hygiène menstruelle - Réseau d'égouts et stations d'épuration - Sites de traitement des boues de vidange. - Structures de gestion des équipements - Plan de développement assainissement - Systèmes d'information
Résultats de type opérationnel	Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des politiques - Administration générale - Techniques

	Ressources (moyens, intrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Etat-collectivités - Coopération technique et financière bilatérale et multilatérale - ONG - Particuliers - Sociétés publiques et privées
--	-------------------------------	---

1.5. Contexte du secteur

Le secteur EAH est piloté par le ministère en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et relève de la politique nationale de l'eau, d'assainissement. L'analyse des principaux résultats atteints par le secteur indique que Madagascar accuse un certain retard concernant l'Objectifs de Développement Durable dont il est signataire. En effet, les bases de données du ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH), indiquent qu'à la fin 2019, le taux d'accès à l'eau potable était de 24% et celui de l'assainissement de base de 37%. Selon l'enquête MICS de 2018, la situation WASH à Madagascar est préoccupante par le manque d'accès à l'eau (57% de la population n'a pas accès à une source d'eau améliorée), l'assainissement (40% pratique la défécation à l'air libre) et aux services d'hygiène (32% n'ont pas de dispositifs de lave mains avec eau et savon). La situation est encore pire dans les établissements de santé, où plus de 90% de ces derniers, soit 9 sur 10 ne disposent pas de services d'hygiène¹. Aussi plus de 80% des écoles n'ont pas d'accès à l'eau potable et d'endroits où les enfants peuvent se laver les mains².

Face à ces constats, le Gouvernement de Madagascar, à travers le MEAH, en tenant compte des priorités établies dans l'Initiative Emergence Madagascar (IEM), le Plan Emergence Madagascar (PEM), la Politique Générale de l'Etat (PGE) vise à « augmenter l'alimentation en eau potable pour tous les Malagasy et accentuer les interventions en assainissement et hygiène ».

Pour atteindre ces objectifs, une mise à jour de la Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement de 1997 a été initiée pour faire face à la réalité actuelle. La nouvelle politique traitera de manière intégrée et équitable les cinq volets d'activités du MEAH. De façon globale, cette Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (PNEAH) a pour objectif de « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » : l'amélioration de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) visant la conservation, la protection et l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau à des fins sociales et économiques par tous les secteurs de développement (Agriculture, Énergie, Mines, Transport, etc.), l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité et de façon durable, et l'organisation et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène pour l'ensemble de la population du territoire malagasy.

Au regard de ce qui précède, le présent Plan de Suivi et Evaluation du secteur EAH constitue un instrument cadre, permettant de suivre, de mesurer les progrès réalisés et d'évaluer la

¹ JMP_2018_WinHCF_MDG_Madagascar

² JMP_2018_WinS_MDG_Madagascar

performance des réponses nationales face aux retards cités supra. En effet, d'une part, il a pour but de rendre compte, de façon continue, la mise en œuvre de la PNEAH, en termes d'atteinte des objectifs d'ici 2030, selon les orientations stratégiques définies par sous-secteur, d'exécution des actions planifiées, d'atteinte des résultats et de mesures des effets des actions entreprises au niveau des populations. D'autre part, ce plan comble les lacunes constatées dans l'actuel système, entre autres la faible appropriation des parties prenantes du système de Suivi et Evaluation à tous les niveaux, les problèmes de collecte des données des difficultés lors du processus d'évaluation.

Ce Plan de Suivi et Evaluation décrit alors le nouveau dispositif avec ses outils et indicateurs ainsi que l'ensemble des procédures et structures organisationnelles nécessaires à son fonctionnement.

1.6. La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

Cette politique est fondée sur (i) le Droit humain fondamental de l'accès à l'Eau, à l'Assainissement et à l'Hygiène, (ii) les Objectifs de Développement Durable (ODD), Objectif 6, (iii) la Constitution de la République de Madagascar, et (iv) la Politique Générale de l'État (PGE). L'Objectif 6 des ODD comprend six cibles techniques liées à : (6.1) l'eau potable, (6.2) l'assainissement et l'hygiène, (6.3) la gestion des eaux usées, (6.4) l'efficacité en matière d'eau, (6.5) la gestion intégrée des ressources en eau, et (6.6) la protection des écosystèmes liés à l'eau. Par ailleurs, la PNEAH considère et vise le respect de tous les droits humains (civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels, et collectifs).

Elle est basée sur les principes directeurs suivantes : (i) la décentralisation ; (ii) l'approche participative et l'équité ; (iii) l'aspect multisectoriel de l'usage de l'eau avec un arrangement institutionnel consensuel et efficace ; (iv) la déconcentration ; (v) la bonne gouvernance ; (vi) la pérennisation des services ; (vii) l'engagement et le développement du secteur privé ; et (viii) le principe de pollueurs et préleveurs payeurs et de services payants.

Elle vise à l'horizon 2030 à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » par : (i) l'amélioration de la gestion des ressources en eau visant la conservation, la protection et l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau à des fins sociales et économiques par tous les secteurs de développement (Agriculture, Énergie, Mines, Transport, etc.), (ii) l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité et de façon durable, et (iii) l'organisation et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène pour l'ensemble de la population du territoire malagasy ; et détermine les actions à mener afin d'assurer le changement de comportements et d'attitudes envers les principes d'hygiène fondamentaux.

Le tableau suivant résume les objectifs spécifiques de la PNEAH :

Objectif spécifique sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	D'ici 2030, assurer la durabilité environnementale des ressources en eau en tant que ressources naturelles dans un contexte de changement climatique, afin de satisfaire
--	--

	<p>durablement toutes leurs utilisations. Ces utilisations incluent celles des ménages, de l'agriculture, des entreprises, des mines, etc.</p>
<p>Objectif spécifique pour le service d'accès à l'eau potable</p>	<p>D'ici 2030, les services d'accès à l'eau potable à un coût abordable pour tous seront en place et fonctionnels, et gérés de façon durable et équitable à tous les niveaux des CTD.</p>
<p>Objectifs spécifiques pour le service d'accès à l'assainissement</p>	<p>A l'horizon 2030, des services d'assainissement adéquats seront en place et fonctionnels, et gérés de façon durable et équitable à tous les niveaux des CTD. D'ici 2030, la défécation en plein air prendra fin.</p>
<p>Objectif spécifique pour le service d'accès à l'hygiène</p>	<p>A l'horizon 2030, des services publics d'hygiène et des infrastructures ou dispositifs pour l'hygiène seront en place et fonctionnels, et gérés de façon durable et équitable à tous les niveaux des CTD, pour assurer le changement durable des comportements et des attitudes envers les principes d'hygiène fondamentaux, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérable.</p>
<p>Objectif spécifique sur la gestion des risques et catastrophes</p>	<p>D'ici 2030, la gouvernance des risques et catastrophes sera renforcée pour mieux les gérer. De façon permanente, mener des actions permettant de maîtriser et de cerner les risques de catastrophe et investir dans les actions d'anticipation pour intervenir de manière efficace durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.</p>

2^{ème} PARTIE

DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION DE LA PNEAH

2. JUSTIFICATION

Les parties prenantes du secteur EAH, partagent, et parlent le même langage, tant sur les objectifs visés par le PNEAH que sur ce à quoi il aboutit réellement. Une mobilisation a été constatée pour soutenir la mise en place d'un dispositif performant de Suivi et Evaluation, qui a vu la participation du gouvernement malgache avec les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, la présence d'une affluence d'intervenants impliqués pour la mise en œuvre de cette politique entraîne une forte exigence en matière de suivi et d'évaluation efficace.

De ces faits, un dimensionnement réaliste du dispositif de Suivi et Evaluation est donc indispensable, est ressenti par tous les acteurs. Ceci pourrait contribuer dans l'amélioration des interventions actuelles et apporter des succès à l'entreprise des actions futures. Il permet également d'apprécier la performance des différents objectifs stratégiques définis dans le PNEAH.

En outre, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Suivi et Evaluation dans les années précédentes par le secteur ont convaincus l'ensemble des parties prenantes à prioriser l'élaboration de ce Plan. Pour n'en citer, entre autres, que les difficultés majeures suivantes :

- La faible diffusion des informations résultant du suivi-évaluation du programme ;
- Le faible suivi du service d'eau potable et d'assainissement au niveau communal ;
- Le manque de suivi de la qualité de l'eau en milieu rural.
- Faible appropriation des parties prenantes du système de Suivi et Evaluation à tous les niveaux ;
- Les difficultés à mettre à jour les données du secteur ;

Par ailleurs, plusieurs recommandations concernant l'amélioration du dispositif de suivi évaluation qui sont à mettre concernent :

- Amélioration et sécurisation de la fluidité, des échanges et de la visibilité des données entre tous les services et acteurs grâce à des actions concrètes visant à optimiser l'utilisation de l'informatique et des NTIC à travers SE&AM/DHIS2
- La considération de l'approche genre
- Mise en œuvre effective par les différents acteurs du mécanisme d'arbitrage des allocations des ressources au niveau villageois, communal, régional et national ;

- Définition des indicateurs de suivi en matière d'équité aux différents niveaux de l'action publique ;
- Systématisation dans le cadre des rapports sectoriels aux différents niveaux, de

La prise en compte du contexte et des diverses recommandations milite en faveur de l'élaboration d'un nouveau dispositif de suivi –évaluation.

3. OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

3.1. Objectif global

L'objectif général de ce plan de suivi-évaluation est de contribuer à une mise en œuvre efficace du PNEAH à travers un système de suivi et d'évaluation performant et cohérent. A cet effet il devrait offrir aux pouvoirs publics et ses partenaires, les moyens leur permettant de tirer des leçons des expériences, d'améliorer l'efficacité des interventions publiques, de planifier et d'affecter les ressources, et de rendre compte aux parties prenantes des progrès réalisés et des résultats obtenus.

3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Plan de Suivi et Evaluation du secteur sont :

- Définir les indicateurs globaux d'accès à l'eau potable à l'assainissement et à l'hygiène, désagrégeables selon le milieu (urbain/rural), le genre (Hommes/Femmes), et Pauvres/Non pauvres.
- Définir les indicateurs du secteur EAH dans le développement de ses activités rentrant dans le cadre de la PNEAH.
- Définir des indicateurs des sous-secteurs qui seront suivi sur le long terme, et qui renseignent sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de ces sous-secteurs, en comparant les résultats obtenus avec le niveau de mobilisation des ressources publiques ou privées ;
- Définir le rôle que chaque structure intervenant dans le secteur doit jouer dans l'animation du dispositif ;
- Définir les instances, les procédures et outils qui permettront de faire fonctionner le dispositif ;
- Collecter et analyser les données nécessaires au suivi-évaluation du PNEAH
- Assurer régulièrement les revues et les évaluations du PNEAH

4. PRINCIPES GENERAUX DU SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR

Pour améliorer le pilotage et l'efficacité de la PNEAH et garantir la réussite en matière de Suivi et Evaluation, le MEAH se propose de veiller au respect des principes suivants :

- Une planification axée sur les Résultats : la première étape d'un processus de Suivi et Evaluation est la planification. La disponibilité des plans d'action des différents acteurs, quel que soit le niveau où ils se trouvent, est une condition nécessaire pour mener un Suivi et Evaluation efficace dudit processus ;
- Une bonne gestion des données : ce n'est que par le biais de la collecte, de l'analyse, de l'interprétation des données que l'information obtenue d'une évaluation pourra permettre de faire des choix, de proposer diverses directions et de comprendre et envisager les conséquences de chaque mesure proposée ;

- Le MEAH met à la disposition de tous les acteurs un document cadre unique pour le Suivi et Evaluation. Il veille à ce que la mise en œuvre de l'Unité du Système de Suivi et Evaluation soit effective à tous les niveaux.
- Le MEAH donne des orientations aux intervenants des différents secteurs, au niveau central et décentralisé ;
- Un système de communication et d'information régulier et fonctionnel : pour une meilleure opérationnalité des activités de Suivi et Evaluation au temps opportun, il importe d'améliorer la communication et l'information, dans les deux sens, avec les partenaires au développement et avec les acteurs nationaux ;
- Une utilisation des informations issues des données produites et traitées par le Système National : la collecte des données n'a d'intérêt que si elles sont transformées en informations valides qui seront à leur tour diffusées auprès des différentes cibles susceptibles de les utiliser dans leur processus de prise de décision. A tous les niveaux (local, régional et national), les différentes informations issues des données produites et traitées doivent faire l'objet de diffusion et d'utilisation adaptées. L'appropriation des données à ces niveaux va déterminer l'utilisation qui en sera faite.
- Les informations issues des données produites et traitées par le système pourront être utilisées de différentes façons pour :
 - o Faciliter le plaidoyer pour l'action ;
 - o Être utilisées dans la planification, réorientation stratégique ;
 - o Accorder les changements aux interventions entreprises.
- Pour la bonne marche des stratégies d'intervention du secteur, le MEAH, assure la mise en vigueur et l'application de la stratégie du gouvernement notamment celle en matière de décentralisation. En effet, la mise en œuvre de ce Plan exige une structure de coordination à deux niveaux pour assurer la planification opérationnelle et le suivi des interventions retenues dans la PNEAH. En d'autres termes, le renforcement des acquis du secteur en matière de suivi au niveau national et décentralisé, en vue d'une meilleure synergie des intervenants et d'une meilleure harmonisation des activités, est soutenu dans ce nouveau Plan.

5. DELIMITATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF

Pour que le dispositif de suivi évaluation du secteur puisse renseigner des informations aussi complètes que possible, il convient de bien délimiter le champ géographique, le champ des intervenants, le champ des bénéficiaires, le champ des ouvrages d'AEP et de l'assainissement et l'hygiène, la nature des interventions et les thèmes transversaux. Ces champs constitueront également les nomenclatures de désagrégation des indicateurs du dispositif.

5.1. Champ des intervenants

Le dispositif de suivi évaluation s'applique à l'ensemble des intervenants du secteur. Il s'applique donc à l'Etat (administrations centrale et déconcentrée et collectivités territoriales), au secteur privé (entreprise d'exécution, bureaux d'étude et de conseil, ...), les ONG et associations œuvrant dans le secteur, les partenaires techniques et financiers.

Il est nécessaire de disposer de la liste exhaustive des ONG et associations intervenant dans le Domaine dans chaque commune. Comme le domaine est évolutif, tout nouvel intervenant sera recensé et intégré sur la liste.

5.2. Champ des interventions

Dans l'exécution de leurs activités, les intervenants peuvent faire les réalisations suivantes :

- Nouvelle réalisation ;
- Réhabilitation d'un ouvrage ;
- Extension partielle ou complète d'un réseau ;
- Maintenance d'ouvrage ;
- Contrôle de l'exécution des travaux ;
- Etude de faisabilité ;
- Audit technique et/ou financier ;
- Renforcement de capacité ;
- Sensibilisation ;
- Plan de contingence WASH à jour
- Stock de pré-positionnement WASH
- Dispositif de mesures installés (piézomètre, limnométrie).
- Commune ayant cluster WASH
- Agence de mise en œuvre (financement) ;

Le dispositif de suivi évaluation du secteur prend en compte ces formes d'intervention.

5.3. Champ géographique

Le champ géographique du dispositif découle de l'organisation du territoire. Le dispositif s'applique donc à toutes les régions et communes, fokontany, localité du pays. Il couvre également le milieu urbain et le milieu rural.

Il ne doit pas y avoir d'omission ou de double compte d'une partie du champ géographique.

5.4. Champ des bénéficiaires

Le champ des bénéficiaires couverts par le dispositif de suivi-évaluation concerne :

- Les ménages ou les populations ;
- Les secteurs institutionnels (écoles et centres de santé).

5.5. Champ des ouvrages

Les ouvrages concernés par le dispositif de suivi évaluation concernent les ouvrages d'approvisionnement en eau potable et les ouvrages d'assainissement et d'hygiène.

5.5.1. Ressources

- Eau de surface
- Eau sous terraines
- Source d'émergence

5.5.2. Système d'approvisionnement en eau potable

- AEPG
- AEPP
- AEP pipeline
- FPMH

- PPMH

5.5.3. Point d'approvisionnement en eau potable

- Les branchements particuliers
- Les bornes fontaines
- Les branchements sociaux
- FPMH
- PPMH

5.5.4. Ouvrages d'assainissement et d'hygiène

- Latrines
- Blocs sanitaires
- Dispositifs de lavage des mains

Selon les caractéristiques de ces ouvrages, des décompositions plus fines pourraient être renseignées.

De façon fonctionnelle, **intervenant** peut faire une nouvelle **réalisation**, des **ouvrages** dans **une zone géographique** et au profit des **bénéficiaires**

C'est cette démarche qui guide la construction globale du dispositif de suivi évaluation des sous-secteurs.

5.6. Champ financement

- Bailleur,
- Partenaire de mise en œuvre
- Fond public (PIP, RPI, Donation)
- Investisseurs privés
- Durabilité service (plan d'investissement)

5.7. Champ thématique

Exclusivement pour les ménages ou populations qui sont bénéficiaires des interventions, les aspects relatifs aux thèmes concernent :

5.7.1. Sexe des individus

- Masculin
- Féminin

5.7.2. Niveau de vie des ménages

- Pauvre
- Non pauvre

6. LES CADRES DE REFERENCE ET LES INDICATEURS POUR EFFECTUER LE SUIVI – EVALUATION

6.1. Cadre de référence

Le suivi - évaluation doit être effectué dans un cadre de référence et selon une approche harmonisée et coordonnée. A Madagascar les cadres de référence sont :

- Les ODD,
- Rapport national de priorisation des objectifs de développement durable
- Le PEM,
- Le PGE,
- PNEAH,
- Document stratégique EAH
- Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme.
- Document de planification BPOR
- PTA

En effet, comme cité supra, la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène fait référence à ces documents pour ses fondements. Dans ces documents se trouvent des objectifs et des indicateurs qui doivent être les outils à utiliser pour effectuer le suivi - évaluation.

Remarques : Il est à noter que les fiches de références des indicateurs de performance dans l'annexe 3 seront à compléter et à mettre à jour lorsque le document de stratégie sectorielle ainsi que le plan national du secteur seront finalisés.
Pour le PEM ainsi que les programmes déjà en cours (comme Madagasikara Madio), leurs fiches de références des indicateurs de performance sont déjà renseignées dans l'annexe 3

6.2. Indicateurs

Les indicateurs sont des outils destinés à mesurer l'atteinte des objectifs de la PNEAH et à évaluer la qualité des résultats et bénéfices que peuvent en dégager les parties-prenantes. Ils représentent un des moyens essentiels pour améliorer la qualité et l'impact sur le développement. Les indicateurs sont particulièrement efficaces en tant qu'outils de suivi, quand ils sont directement liés à l'activité, au résultat ou à l'objectif faisant l'objet du suivi. Ils permettent d'enregistrer efficacement les variations survenues à partir d'une situation donnée, habituellement considérée comme situation de référence. Ces changements devraient normalement entraîner dans le sens de l'amélioration l'environnement économique, sanitaire, culturel, social, écologique dans lequel vit la population.

6.2.1. Critères de sélection des indicateurs

Il apparaît nécessaire pour développer un indicateur, de prendre en compte :

- la priorisation nationale des cibles ODD
- les objectifs spécifiques de chaque sous-secteur dans la PNEAH

- la capacité existante au moment de l'opérationnalisation des indicateurs et de trouver l'équilibre entre simplicité et exactitude.

La sélection des indicateurs est faite sur la base des critères suivants :

- Pertinence (avec les priorités communes des parties prenantes)
- Quantification (capacité de déterminer des objectifs et, si nécessaire, définir la situation de départ)
- Simplicité (clarté de définition, méthode de calcul simple et facilité d'agrégation)
- Disponibilité (existence des données pour son calcul)

Pour créer une base de compréhension commune, il est indispensable que les acteurs concernés partagent le contenu des fiches de description des indicateurs retenus.

6.2.2. Indicateurs services d'accès à l'eau potable

6.2.2.1. Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH

I-AE-1-1 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

6.2.2.2. Indicateurs connexes

I-AE-1-2 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable élémentaire.

I-AE-1-3 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable limité.

I-AE-1-4 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable non amélioré.

I-AE-1-5 : Proportion de la population n'ayant pas d'accès aux services d'alimentation en eau potable.

I-AE-1-6 : Proportion de la population pouvant utiliser de l'eau potable

I-AE-2 : Proportion de ménages capables d'acheter l'eau dont ils ont besoin

Proxy ~ Perception du poids de la facture d'eau dans le budget du ménage

I-AE-3 : proportion de points d'eau opérationnels (au moment de l'enquête)

I-AE-4 : Proportion point d'eau géré de façon durable

Proxy

~ proportion infrastructure gérée par les gestionnaires privées

I-AE-5 : % réalisation des infrastructures par les partenaires

I-AE-6 : proportion budget EAH dans le budget général

6.2.3. Indicateur services d'accès à l'assainissement

6.2.3.1. Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH

I-AS-1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité.

Proxy :

~ Pourcentage de la population vivant dans des fokontany ODF.

6.2.3.2. Indicateurs connexes

I-AS-1-2 : Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement élémentaire

I-AS-1-3 : Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement partagée

I-AS-1-4 : Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement non amélioré

I-AS-1-5 : Proportion de la population pas d'accès aux services d'assainissement (pas de service)

I-AS-1-6 : Proportion d'écoles primaires, secondaires et supérieures disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/de toilettes séparées pour les garçons et les filles et les enseignants/le personnel.

I-AS-1-7 : Proportion d'écoles primaires, secondaires et supérieures moyennant des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation d'handicap

I-AS-1-8 : Proportion des centres de santé de base ou non disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/ de toilettes séparées pour les hommes et les femmes et le personnel

I-AS-1-9 : Pourcentage des infrastructures publiques disposant des infrastructures d'assainissement

I-AS-2 : % de commune ayant un système fonctionnel de gestion des déchets solides

I-AS-3 : Proportion de ménage branchée aux égouts publics ou puisard

I-AS-4 : Volume d'eau usée industrielle traitée

6.2.4. Indicateur services d'hygiène

6.2.4.1. Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH

I-HY-1-1 : Pourcentage de ménages ayant un lieu désigné pour le lavage des mains où l'eau et le savon sont présents (Service élémentaire)

Proxy :

~ Pourcentage de la population vivant dans des fokontany ODF.

~ Pourcentage ménage disposant d'un branchement particulier.

I-HY-3 : Proportion de femme ayant accès aux produits appropriés à leur gestion de l'hygiène menstruelle et d'un endroit privé pour se laver et changer

6.2.4.2. Indicateurs connexes

I-HY-1-2 : Pourcentage de ménages ayant un lieu désigné pour le lavage des mains sans eau ou sans savon disponible à domicile (Service limité)

I-HY-1-3 : Pourcentage de ménages ne disposant pas d'installation destinée au lavage des mains à domicile (Pas de service)

6.2.5. Indicateurs de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

6.2.5.1. Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH

I-GR-1 : Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire.

I-GR-2 : Degré de mise en œuvre de la GIRE (0-100)

6.2.5.2. Indicateurs connexes

I-GR-3 : Nombre d'autorisation de prélèvement par bassins hydriques

I-GR-4 : Nombre d'autorisation de déversement par bassins hydriques

I-GR-5 : Nombre autorisation d'exploitation par nature d'activité par bassins hydriques

6.2.6. Indicateurs pour la gestion des risques et catastrophes

6.2.6.1. Indicateurs de suivi pour les cibles de la PNEAH

I-RC-1 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Proxy :

~ Pourcentage de station de mesure fonctionnelle capable de remontée les informations liées aux aléas climatiques et catastrophes naturelles par région.

6.3. Évaluations de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données (EQD) sera utilisée pour vérifier la qualité des données, examiner le système et la méthodologie utilisés pour collecter les données et aider l'équipe à identifier des moyens d'améliorer la collecte et l'interprétation des données. L'EQD sera sélectionnée sur la base des éléments suivants :

- Indicateurs utilisés dans le système de suivi régulier ;
- Indicateurs considérés comme complexes ou nécessitant une capacité supplémentaire, analyse pour laquelle le EQD fournirait des informations supplémentaires/validation sur la méthodologie utilisée ;
- Les indicateurs clés de suivi de la politique seront priorisés.

L'outil EQD sera utilisé par les agents de suivi-évaluation centraux et régionaux pour effectuer des évaluations internes de la qualité des données avant de faire rapport. Tous les problèmes de qualité des données détectés seront résolus et, si cela est jugé nécessaire, le Chef de service suivi et évaluation, spécialiste de la gestion des bases de données prendra les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes de qualité des données.

Les directions régionales seront informées une semaine avant la visite prévue pour l'évaluation de la qualité des données ou la supervision formative. Cette notification est importante pour que le personnel approprié soit disponible pour répondre aux questions de l'enquête et pour faciliter la vérification des données en donnant accès aux documents de source de données pertinents. Pendant la supervision formative, les sections pertinentes de l'enquête dans l'outil EQD seront complétées. Ces enquêtes seront complétées lors d'entretiens avec le personnel concerné et d'examen de la documentation du site. Tous les membres du personnel impliqués dans la vérification des données sont tenus de donner leur avis à leurs superviseurs et des mesures doivent être prises pour remédier aux écarts de données, le cas échéant. Les rapports de supervision formative sont fortement recommandés dans le cadre de l'amélioration de la qualité des données.

Une EQD interne sera réalisée deux fois par an (avril et octobre). Ces deux EQD auront deux objectifs distincts :

- Le EQD en avril se concentrera sur les indicateurs décrits ci-dessus et informera un plan d'action pour améliorer/modifier la collecte de données pour ces indicateurs
- La EQD en octobre se concentrera sur le suivi du plan d'action mis en place pour déterminer si les actions ont été mises en œuvre et la qualité globale améliorée pour les indicateurs sélectionnés

Chaque EQD débutera par une réunion préparatoire sur les objectifs et les principaux points à revoir avec le EQD et un débriefing sera organisé avec chaque équipe pour examiner les résultats et valider le plan d'action.

Le directeur en charge de la suivi et évaluation du MEAH dirigera le EQD. Les équipes d'évaluation comprendront les membres de l'équipe du service en charge de la suivi et évaluation. Un exemple de feuille de travail d'évaluation de la qualité des données est présenté à l'annexe 2.

3^{ème} PARTIE

ORGANISATION DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

7. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

L'animation du dispositif de suivi évaluation repose sur un ensemble d'intervenants qui opèrent dans le secteur EAH.

7.1. Organe du dispositif

Pour que le dispositif de suivi évaluation fonctionne bien, il est institué quatre organes, dont deux au niveau central, deux au niveau régional.

7.1.1. Comité de Pilotage de la Politique Sectorielle (CPPS)

Le comité de pilotage de la politique sectorielle est présidé par le Ministre en charge de l'Eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Il est composé du Secrétaire Général du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, des Directeurs Généraux, Centraux et Régionaux du Ministère en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. La direction en charge de la suivi et évaluation du MEAH assure le secrétariat du CPPS. Le comité de pilotage de la politique sectorielle donne les grandes orientations des sous-secteurs, suit l'avancement général des programmes sur la base des rapports d'avancement. Il discute et approuve les ajustements des documents de programme, y compris de nature budgétaire. Il contrôle la cohérence des programmes des sous-secteurs avec la politique sectorielle. En dernier ressort, c'est le CPPS qui valide tous les rapports des sous-secteurs l'EAH.

7.1.2. Equipe technique centrale de suivi évaluation (ETC)

Au niveau central, il est mis en place une équipe technique de suivi évaluation, qui doit veiller à ce que le travail technique soit fait de façon harmonisée sur toute l'étendue du territoire national. L'équipe technique centrale fait l'état des besoins en informations, élabore et harmonise les outils du dispositif si nécessaire (méthodologies, fiches de collecte, bases de données), assiste les directions régionales lors de la formation des agents de collecte de données. Elle supervise la collecte de données, et contrôle la cohérence donnée. Elle assure l'analyse, l'exploitation des données au niveau national. L'équipe technique centrale est composée de trois représentants de la direction en charge de la suivi et évaluation, d'un représentant de chaque direction technique du MEAH. Elle est dirigée par le directeur en charge de la suivi et évaluation du ministère qui assure en même temps le secrétariat. Elle peut, lorsqu'elle juge nécessaire, s'élargir à d'autres structures partenaires.

L'équipe technique centrale étant une force de réaction rapide du dispositif, ses membres se rencontrent chaque fois que le besoin se manifeste, sur convocation du directeur en charge du suivi et évaluation du MEAH.

En dernier ressort, la direction en charge de la suivi et évaluation élabore les rapports nationaux consolidés du secteur, sur la base des rapports produits par les directions technique et régionaux, et les soumet à la validation du CPPS.

7.1.3. Comité régional de pilotage (CRP)

Le comité régional de pilotage est placé sous la présidence du secrétaire général de la région. Le Directeur régional en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène assure le secrétariat du CRP. Il est composé des directeurs régionaux des ministères en charge de l'enseignement, de la santé, de 3 représentants des communes, et d'autres partenaires au développement intervenant dans la région. Le CRP valide les rapports produits par l'équipe technique régionale.

7.1.4. Equipe technique régionale (ETR)

Au niveau régional, il est institué une équipe technique régionale, composée d'agents de la Direction régionale en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, responsable suivi-évaluation des partenaires de mise en œuvre. Elle est coordonnée par le service en charge du suivi-évaluation de la DREAH. Cette équipe doit veiller à ce que le travail soit fait dans la région selon les directives de l'équipe technique centrale.

L'équipe technique régionale forme les agents de collecte des données (gestionnaire, STEAH, partenaire) avec l'assistance des membres du comité technique national (besoin d'harmonisation des compréhensions), contrôle la collecte des données dans la région, valide les données collectées dans la base de données, effectue l'analyse et l'exploitation des données et calcul les indicateurs régionaux et élabore le rapport régional du secteur, qu'il soumet à la validation du comité régional de pilotage.

8. INSTANCES DU DISPOSITIF

Que ce soit au niveau régional ou au niveau national, les programmes du secteur mettront en place des revues à mi-parcours et des revues annuelles, au cours desquelles les rapports régionaux ou nationaux consolidés seront examinés. Ces revues peuvent être ajustées en fonction des tenues des sessions du CPPS.

Le service de la planification au sein de la direction en charge du suivi et évaluation du MEAH tient également deux rencontres annuelles avec ses partenaires, cette réunion peut se dérouler sous forme d'ateliers.

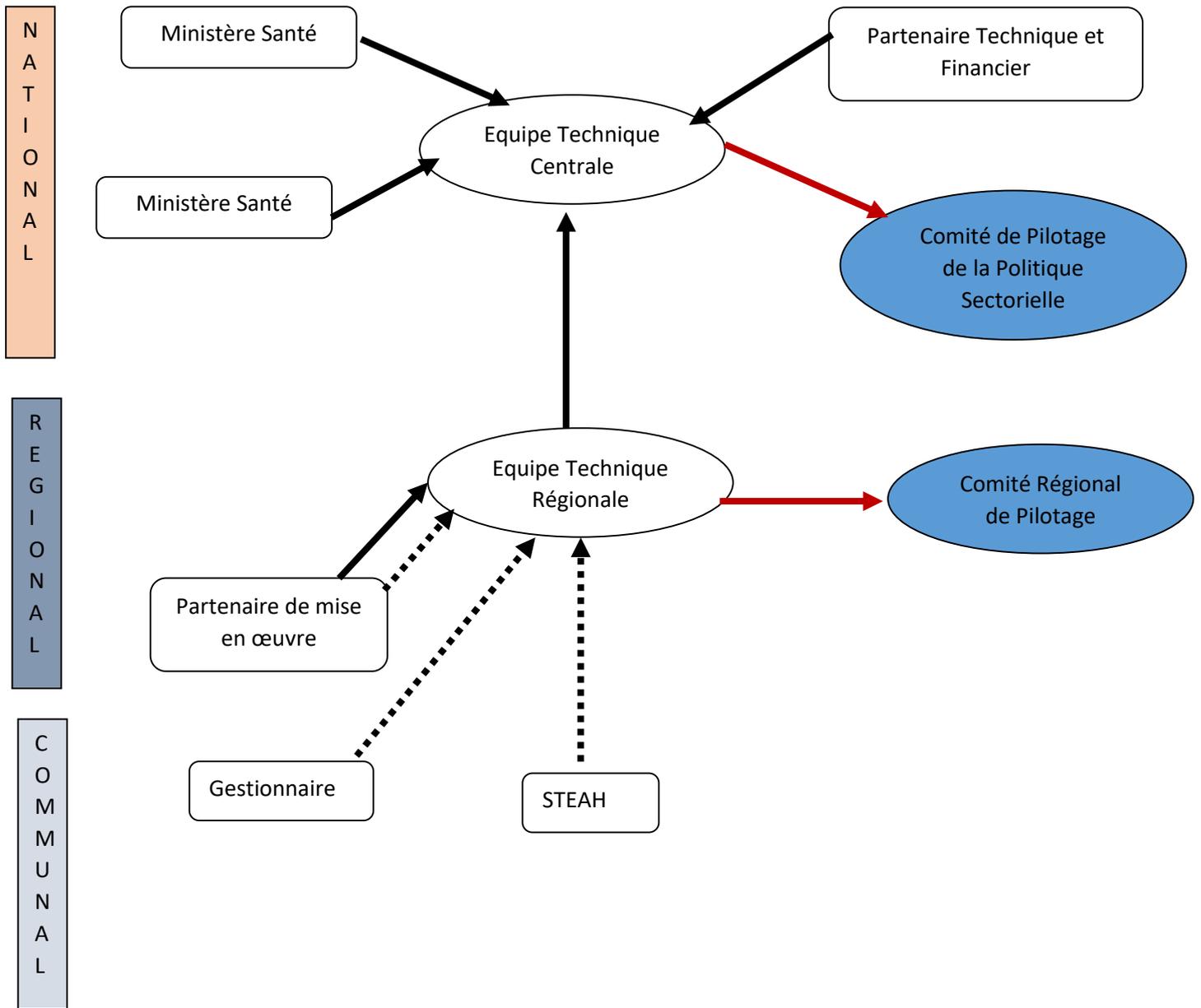


Schéma du flux d'information entre les acteurs et les organes du dispositif

9. RÔLE DES INTERVENANTS DANS LE DISPOSITIF

Niveau	Structure	Attribution
COMMUNALE	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre le DREAH par téléphone sur le questionnaire de collecte ou de validation des données - Met à la disposition de DREAH des personnes selon le profil demandé pour la collecte des données - Facilite le déplacement des STEAH - Analyse et exploite les données EAH
	STEAH	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des données de suivi dans l'application mobile SE&AM/DHIS2 - Envoie des données de suivi pour validation vers DREAH avec mobile SE&AM/DHIS2
	Gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des données de suivi « sous-secteur eau » dans l'application mobile SE&AM/DHIS2 - Envoie des données de suivi « sous-secteur eau » pour validation vers DREAH avec mobile SE&AM/DHIS2
	Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie de la liste des passations de marchés dans l'application mobile SE&AM/DHIS2 - Saisie des données de réalisation hard, soft dans l'application mobile SE&AM/DHIS2 - Envoie des données de réalisation pour validation vers DREAH - Traitement, analyse et exploitation des données - Appuyer techniquement et financièrement le MEAH à organiser les revues annuelle
REGIONAL	DREAH	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les supervisions des activités de collecte de données

		<p>menées au niveau des localités de chaque commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la cohérence des données envoyées par les STEAH/gestionnaire - Valider les données envoyées par les STEAH/gestionnaires - Collecter au niveau des communes les données non disponibles auprès STEAH/gestionnaire via entretien téléphonique - Traitement, analyse et exploitation des données régionale - Mettre à jour tableau de bord des communes et région - Transmettre les données au niveau central - Elaborer le rapport périodique régional - Participer à toutes les revues du secteur
NATIONAL	<p>Directions techniques en charge de l'EAH</p> <p>Direction en charge des affaires juridique</p> <p>DAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver le rapport du secteur EAH - Utiliser les données et informations pour des orientations stratégique - Analyser les données dans l'objectif d'assurer la pérennisation des services - Participer aux planifications/revues du programme dans les domaines EAH - Mise en place des textes réglementaires relatifs au suivi et évaluation - Suivi des applications des textes réglementaire (litige et contentieux, ...) - Elaboration et mise à jour CDMT par rapport planification - Planification budgétaire par rapport planification

	<p style="text-align: center;">PRMP</p> <p style="text-align: center;">Direction en charge de la communication</p> <p style="text-align: center;">Direction en charge de la Partenariat</p> <p style="text-align: center;">Direction en charge de la planification et du suivi-évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution budgétaire - Revue budgétaire/MEF - Elaboration PPM - Passation de marché - Rapport sur le PV de réception - Diffuser information du secteur EAH (site web, bulletin, réseaux sociaux, etc.) - Participer à toutes les revues du secteur - Plaidoyer le financement des activités prioritaires au niveau bailleur - Orientation des acteurs suivant les zones prioritaires par le MEAH - Valider et transmettre les données régionales dans SE&AM DHIS2 - Planifier des réunions de coordination périodique de suivi et évaluation - Elaborer et soumettre pour approbation le rapport du secteur - Participer à toutes les revues du secteur - Utiliser les données et informations pour des orientations stratégiques - Partager les documents stratégiques - Participer à toutes les revues du secteur - S'assurer du bon fonctionnement du système de Suivi et Evaluation PNEAH - Renforcer les capacités des Acteurs sur certains aspects du Suivi-Evaluation - Animer et mobiliser les acteurs et intervenants pour l'élaboration participative du Plan pluriannuel stratégique du secteur - Appuyer les acteurs et intervenants à différents niveaux
--	---	--

	<p>ANDEA</p>	<p>pour l'élaboration de leur plan de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire régulièrement le rapport sur l'état d'avancement et la performance obtenue pour la mise en œuvre de la PNEAH. - A travers SE&AM, après avoir validé et analysé les données, diffuser périodiquement les résultats de Suivi et Evaluation (tableau de bord et consolidation des rapports techniques émanant des DREAH) émettre des recommandations - S'assurer la qualité des interventions par des missions de suivi conjointes - Assurer la mise à jour des documents en matière de Suivi et Evaluation - Faciliter les échanges d'informations entre les partenaires permettant d'alimenter la base des données SE&AM ; - Assurer la formation et renforcer les capacités SE&AM/DHIS2 - S'assurer du suivi de l'application des recommandations émises par les acteurs. - Gestion base de données - Gestion infrastructure informatique - Organiser les revues annuelle sectorielle <ul style="list-style-type: none"> - Collecte de données et informations relatives aux ressources en eaux - Analyse et exploitation des données pour : <ul style="list-style-type: none"> o Recherche de nouvelles technologies pour réduire le coût d'exploitation de l'eau o Valorisation de l'usage des cours d'eau à des fins de
--	---------------------	--

	<p align="center">Ministère Santé, Ministère Education, autre Institution</p>	<p align="center">production de protéines animales, les transports, de loisirs et de production d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à toutes les revues du secteur - Fournir les données concernant le secteur EAH - Traitement, analyse et exploitation des données - Participer à toutes les revues du secteur
--	--	--

9.1. Recommandation sur le plan Organisationnel

Afin d'assurer les attributions de chaque dans le cadre de la mise en place du système de suivi et évaluation de la PNEAH, et l'exploitation du futur système informatique SE&AM/DHSI2, la mise en place des structures et fonctions suivantes sera nécessaire :

- **Une unité spécialisée dans l'étude et la réalisation des projets SE&AM/DHSI2 (maintenance évolutive, maintenance corrective) :**

La réalisation des projets d'évolution de SE&AM/DHIS nécessite de la rigueur afin d'améliorer les satisfactions des utilisateurs, les délais de leurs achèvements. De ce fait, il serait souhaitable de créer une unité chargée de la planification, de l'étude (recensement des besoins, préparation des cahiers des charges) et de la réalisation et du suivi de réalisation des projets. Cette unité sera sous la supervision directe du chef de service base de données.

Fiche de poste de l'unité étude et réalisation

Intitulé	Description des taches	Qualification
Equipe étude et réalisation et suivi des projets SE&AM/DHIS2	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des besoins, - Préparation des cahiers des charges - Rédaction et mise à jour des documents techniques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dictionnaire des données ○ Cas d'utilisation ○ Manuel et guide de l'utilisateur - Réalisation à travers le paramétrage DHIS2 sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Unités d'Organisation ○ Éléments de données et dimensions personnalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Connaissance en gestion de projet - Capacité de travailler sous pressions - Connaissance en base de données PostgreSQL - Connaissance avance en SQL et script PostgreSQL - Connaissance en programmation notamment PHP, Javascript

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ensembles de données et formulaires ○ Qualité des Données ○ Indicateur 	
--	--	--

- Une unité exploitation chargée de :

Cette unité sera sous la supervision directe du chef de service base de données. Elle aura comme attribution la gestion de la base de données et son exploitation.

Fiche de poste de l'unité exploitation

Intitulé	Description des taches	Qualification
Equipe exploitation SE&AM/DHIS2 du service SBD	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion et l'administration de la base de données SE&AM - La gestion des utilisateurs de l'outil SE&AM/DHIS2 - Le paramétrage de l'outil SE&AM/DHIS2 - Mise à jour des données de références - L'importation des données via les autres systèmes dans la base de données SE&AM - Extraction des données pour satisfaire les besoins ponctuels en données - Sauvegarde de la base de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Connaissance en base de données PostgreSQL - Connaissance avance en SQL - Capacité de travailler sous pressions - Connaissance en suivi et évaluation

	- Validation des données au niveau centrale	
--	---	--

- **Une unité support utilisateur**

Redéfinir l'attribution du Service de Suivi et Evaluation de la DSISE pour assurer cette fonction support. L'unité support assurera l'assistance auprès des utilisateurs. Il répond aux questions courantes d'utilisation ou traite les éventuels incidents

Fiche de poste de l'unité unité support utilisateur

Intitulé	Description des taches	Qualification
Equipe support utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des supports de formation - Formation des utilisateurs - Rédaction et mise à jour du manuel de procédure - Assistance auprès des utilisateurs - Répondre aux questions courantes d'utilisation - Traite des éventuels incidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Pédagogue - Avoir des sens de la communication - Connaissance en suivi et évaluation

- **Un poste d'analyste de données (Data analyste) au niveau des directions techniques et des directions régionaux**

Afin d'assurer l'analyse et la communication des données du secteur WASH, le poste d'analyste de données sera créé au niveau de chaque direction technique et les DREAH.

Fiche de poste de l'unité unité support utilisateur

Intitulé	Description des taches	Qualification
-----------------	-------------------------------	----------------------

Analyste de données (Data analyste)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de données issue de SE&AM/DHIS2 - Interprète des données pour faciliter la prise de décision - Oriente les futures actions à mener - Rédaction des différents rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Capacité rédactionnelle
--	--	--

- **Des postes d'exploitants SE&AM/DHIS2 au sein DREAH**

Les travaux de saisie des données et la validation au niveau de la DREAH sera assurés par les personnes qui occupent ce poste. Ils seront sous la responsabilité direct du chef de service du suivi et évaluation

Fiche de poste de l'unité unité support utilisateur

Intitulé	Description des taches	Qualification
Exploitants SE&AM/DHIS2 au niveau DREAH	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des données au niveau DREAH - Validation des données pour le compte du DREAH 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Capacité rédactionnelle

10. OUTILS DU SUIVI

La mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation nécessite un certain nombre d'outils, qui permettent de l'alimenter en informations de façon cohérente et de valoriser les résultats. Ces outils se regroupent en outils de conception, en outils d'exécution des travaux, en outils de valorisation des informations, et enfin des outils d'évaluation.

10.1. Outils de conception

L'élaboration de ces outils incombe à l'équipe technique centrale, qui peut solliciter l'appui d'autres structures étatiques ou privées. Ce groupe d'outils sont :

- **Guide méthodologique** : c'est un document qui donne les grandes lignes qui doivent guider la collecte, la saisie, le traitement, l'élaboration des tableaux, la rédaction des rapports, et la gestion globale du système de suivi évaluation. Ce document devra ajuster au fil de l'évolution des besoins des sous-secteurs, les objectifs et les résultats attendus

du fonctionnement du dispositif. Les choix méthodologiques ont un impact sur toute la chaîne de production de l'information, et donc sur la validité des informations qui seront produites. Ce guide méthodologique précise le nombre et la nature des opérations de collecte. Il y a deux types de collecte de données : la collecte à travers enquête et la collecte de terrain (donnée de routine).

- **Fiches de collecte** : découlant directement de l'approche méthodologique retenue, l'équipe technique centrale élaborera des fiches pour servir de canevas de collecte des données.
- **Manuels d'instruction** : à l'endroit de chaque personne devant intervenir dans le processus de collecte ou de traitement des données, l'équipe technique centrale rédige et met à sa disposition, un manuel d'instruction pour l'aider à bien remplir ses tâches. En particulier, toute personne qui doit collecter les données de terrain doit avoir un guide de remplissage du support. Ce manuel devra faire apparaître ses attributions, ce qu'il peut faire, ce qui est interdit de faire, et le guider pas à pas sur l'information voulue à travers chaque variable du support. Ces manuels font partie intégrante de la formation continue des agents de collecte de données.
- **Modules de formation** : une fois les supports de collecte de données disponibles et les manuels d'instruction élaborés, l'équipe technique centrale mettra au point des modules de formation des agents de collecte. Ces modules font les résumés du contenu des fiches et des manuels, en mettant l'accent sur les points qui semblent difficiles, et les points sensibles. Avant toute intervention sur le terrain, tout agent devra subir la formation sur les modules.

10.2. Outils de valorisation des résultats

- **Rapports** : les équipes élaborent deux types de rapports : un rapport de couverture régionale et un rapport de couverture nationale. Le rapport national peut contenir des éléments qui ne ressortent pas dans les rapports régionaux, surtout les informations qui ne sont accessibles qu'au niveau central. Ces rapports sont élaborés semestriellement et soumis à la validation du CRP du CPPS. Ils sont diffusés au grand public. A noter que d'autres types de rapports (circonstanciel, mensuel, trimestriel ou rapport de performance) seront élaborés si le besoin se manifeste.
- **Annuaire statistiques** : Deux types d'annuaire statistiques sont produits. Un annuaire régional, présentant les informations par commune, et un annuaire national synthétisant les indicateurs par régions.
- **Le tableau de bord statistique** : Les informations produites par le dispositif alimenteront le tableau de bord statistique qui est élaboré automatiquement dans l'outil informatique SE&AM/DHIS2.
- **Diffusion** : le canal de diffusion privilégié est l'internet. La synthèse des informations peut être consultée sur les sites web officiels du secteur (www.mineau.mg). Cependant, certaines informations stratégiques (ou individuelles) ne pourront être obtenues qu'au niveau de la direction en charge de la suivi et évaluation MEAH (ou du producteur de l'information). Les documents seront également diffusés par des CD ROM, et des supports papier dans une moindre mesure.

11. OUTILS D'ÉVALUATION

L'évaluation permet d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de la mise en œuvre d'une politique sectorielle. Elle permet de déterminer dans quelle mesure et avec quel degré de succès ou d'échec, les résultats et les objectifs escomptés ont été atteints (efficacité). Elle vise également à vérifier si les résultats et objectifs atteints sont fonction d'une utilisation optimale des ressources (efficience). L'évaluation permet de tirer les enseignements sur l'adéquation de la stratégie utilisée et la faisabilité des résultats et effets attendus. En plus, elle vise à établir des liens de cause à effet entre les activités réalisées, les ressources utilisées et les résultats obtenus.

La finalité de l'évaluation correspond à la fonction d'apprentissage et de reddition de comptes que celle-ci est destinée à remplir. Il s'agit de :

- contribuer à améliorer une politique, une procédure ou une technique d'aide,
- Décider de la poursuite ou de l'abandon d'un projet ou d'un programme,
- Rendre compte de l'utilisation des dépenses d'aide aux parties prenantes et aux contribuables.

Les différents types d'évaluation du secteur EAH et de la politique sectorielle de mise en œuvre sont :

- **L'évaluation ex-ante ou a priori** : elle s'effectue avant la définition des programmes des sous-secteurs et précise la situation de référence tout en formulant les axes stratégiques d'intervention ;
- **L'évaluation à mi-parcours** : elle a lieu à la moitié de la période d'exécution de la politique sectorielle ; Elle porte sur les indicateurs de structure (effets, impacts) et permet de constater les écarts entre les réalisations et les prévisions et de prendre des mesures correctives ;
- **L'évaluation finale ou terminale** : elle consiste à analyser à la fin de la période d'achèvement de la politique sectorielle dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints ;
- **L'évaluation ex-post (rétrospective) ou à posteriori** : elle a lieu quelques années après l'achèvement d'une politique sectorielle, d'un programme ou projet lorsque son avantage et son impact sont censés être intégralement réalisés. Ce type sera privilégié pour l'évaluation des sous-secteurs afin d'apporter les mesures correctives au niveau de la politique et des stratégies.

Les outils qui seront utilisés par les évaluations comprennent :

- Les termes de référence de l'évaluation
- Les critères de l'évaluation
- L'organisation et le calendrier de l'évaluation

11.1. Termes de référence de l'évaluation

Les TDR constituent le document de référence de la mission d'évaluation. Son élaboration se fera de façon participative en prenant en compte les expressions des divers groupes d'acteurs œuvrant dans les sous-secteurs. Afin de garantir la qualité du processus d'évaluation et du produit qui en sera issue, l'ossature du rapport d'évaluation sera annexée aux termes de

références et comprendra les points suivants généralement appliqués comme normes internationales :

- Justification, finalité et objectifs de l'évaluation (Justification de l'évaluation, Finalité de l'évaluation, les objectifs de l'évaluation)
- Paramètres de l'évaluation (champ couvert, logique de l'intervention et constatations, critères d'évaluation, questions auxquelles l'évaluation est destinée à répondre)
- Contexte (contexte en matière de développement et contexte stratégique, contexte institutionnel, contexte sociopolitique, dispositions prises pour la conduite des opérations)
- Méthodes d'évaluation (Description des méthodes utilisées, analyse des résultats, consultation des parties prenantes, échantillonnage, équipe chargée de l'évaluation,
- Sources d'information (transparence des sources d'information, fiabilité et précision des sources d'information)
- Indépendance (indépendance des évaluateurs à l'égard des parties prenantes, processus d'évaluation libre et ouvert)
- Déontologie de l'évaluation (réalisation de l'évaluation avec sérieux et dans le respect de l'éthique, reconnaissance des éventuels désaccords au sein de l'équipe chargée de l'évaluation)
- Assurance de la qualité (Prise en compte des commentaires formulés par les parties prenantes, contrôle de la qualité)
- Pertinence des résultats de l'évaluation (Exposé des constatations faites lors de l'évaluation, réalisation de l'évaluation dans les limites du délai et du budget impartis, recommandations et enseignements dégagés, utilisation de l'évaluation)
- Exhaustivité (Réponse par le biais des conclusions aux questions que l'évaluation visait à résoudre, clarté de l'analyse, distinction entre les conclusions, les recommandations et les enseignements dégagés)

11.2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation à utiliser pour l'évaluation des sous-secteurs sont classés en deux catégories qui sont les critères classiques et les critères spécifiques.

Les critères classiques sont : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité et impacts.

Les critères spécifiques qui seront choisis en fonction du niveau de détail recherché par le type d'évaluation concernent les thèmes transversaux, le renforcement des capacités et d'autres préoccupations motivant l'évaluation : protection de l'environnement, équité, genre, droits humains, renforcement des capacités des institutions, etc.

Pertinence Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds. La pertinence est le bienfondé du programme ou de l'intervention. Elle renvoie à des questions telles que : Le programme répond-il à des problèmes réels ?

Cohérence La cohérence se réfère à la logique interne du programme ou la mesure dans laquelle l'intervention même n'est pas en contradiction avec d'autres interventions de développement aux objectifs similaires.

Dans quelle mesure les activités mises en œuvre par le programme répondent elles, en qualité et en quantité, aux objectifs poursuivis et priorités fixées par le programme ?

Efficacité Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints,

ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative. L'efficacité est le degré d'atteinte de l'objectif spécifique, ou du résultat stratégique propre au projet. Elle dépend étroitement du niveau d'atteinte des objectifs intermédiaires, nécessaires à l'atteinte de celui-là, appelés résultats attendus.

Efficience Mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe. L'efficience est le rapport entre le degré d'atteinte de l'objectif et les coûts. La question de l'efficience conduit à s'interroger sur l'usage économe des moyens, sans gaspillage ni déviation à d'autres fins.

Durabilité Continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme. Situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques.

Impacts. Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou /non, intentionnellement ou non. .

L'impact se réfère aux implications à long terme de l'intervention de développement sur son environnement plus large et ses contributions par rapport aux objectifs planifiés initialement.

11.3. Rapports d'évaluation

Les rapports à fournir dans le cadre des missions d'évaluation comprennent le rapport de démarrage, une note succincte sur les principales constatations et conclusions de la mission, le rapport intermédiaire d'évaluation, le rapport provisoire d'évaluation et le rapport final d'évaluation.

Le rapport de démarrage explique la compréhension de la mission par l'équipe d'évaluation et fournit le détail de la méthodologie ainsi que le planning de réalisation de l'évaluation.

La note succincte sur les principales constatations et conclusions de la mission sera réalisée par l'équipe d'évaluation juste après l'exploitation documentaire et les diverses rencontres avec les acteurs. Elle sera restituée à l'équipe de suivi de l'évaluation.

Le rapport intermédiaire d'évaluation couvrira tous les sujets et sous-sujets indiqués par les termes de référence et comprendra les diverses annexes. Il sera soumis à l'appréciation de l'équipe de suivi de l'évaluation.

Le rapport provisoire de l'évaluation intégrera les commentaires émis par l'équipe de suivi sur le rapport intermédiaire d'évaluation. Il sera soumis à validation par les acteurs concernés par le sous-secteur.

Le rapport final de l'évaluation intégrera les commentaires retenus par les acteurs lors de l'examen du rapport provisoire.

11.4. Organes de l'évaluation

Les organes comprennent les directions centrales en charge du suivi et évaluation, les directions techniques et les comités de suivi des missions d'évaluation. Les directions centrales sont chargées de la rédaction des termes de référence de l'évaluation, de la constitution de comités de suivi des missions d'évaluation. Quant aux comités de suivi des missions d'évaluation, ils sont chargés des divers aspects relatifs à la réalisation de l'évaluation, de la tenue des réunions et des éventuels ateliers. Ils veillent à la qualité du processus d'évaluation et des résultats.

12. CIRCUIT DES DONNEES

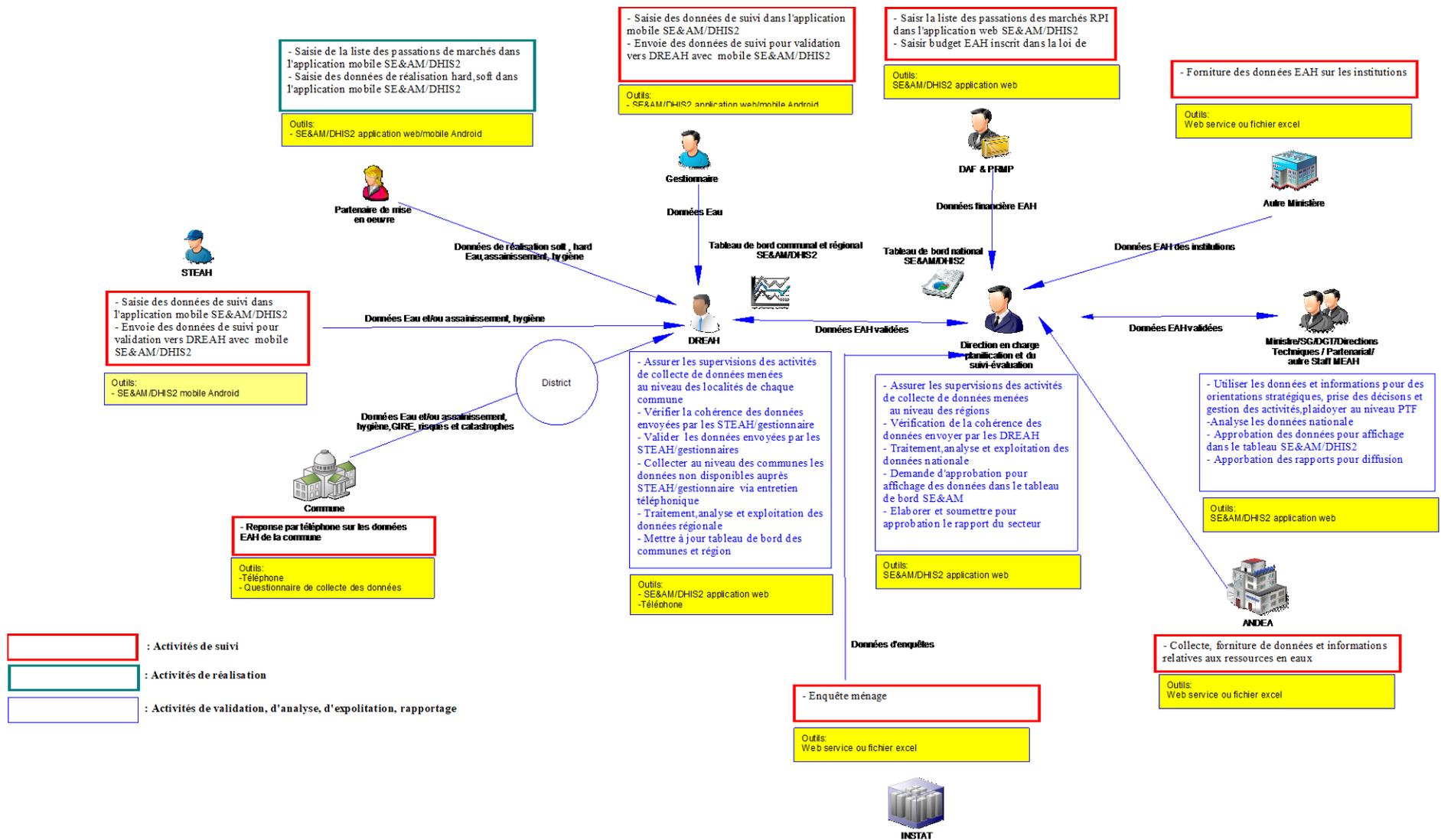
La direction en charge du suivi et évaluation assiste les équipes régionales et le personnel de terrain pour faciliter la collecte de données, la gestion et l'analyse des données ainsi que l'élaboration des rapports.

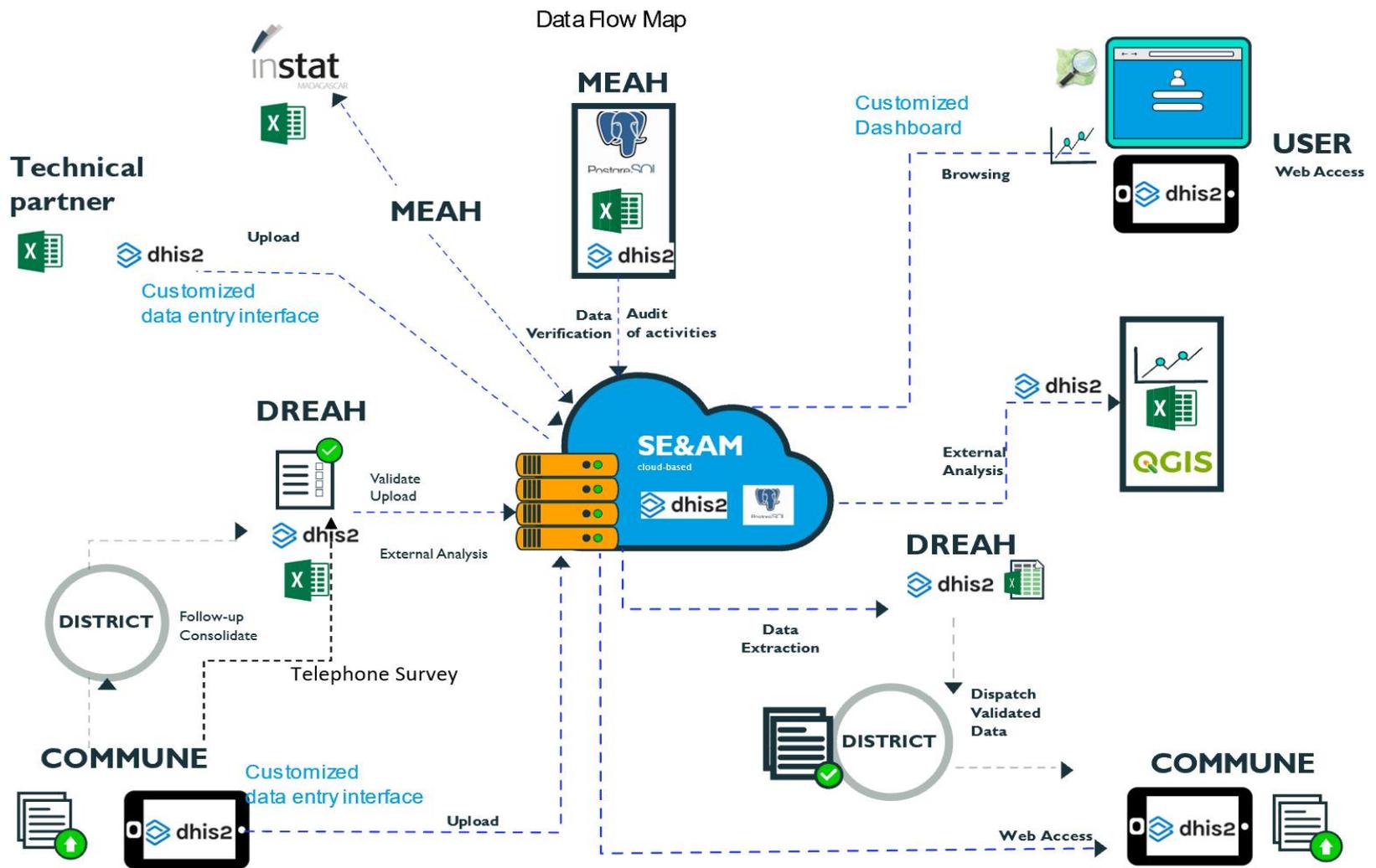
Les partenaires de mise en œuvre, les STEAH ou responsable infrastructure au niveau commune et les gestionnaires collectent les données de routine via des tablettes à l'aide de SE&AM/DHIS2. Les formulaires remplis sont téléversés sur le serveur cloud du MEAH.

Pour les communes qui ne sont pas connectées à internet (ou ne disposent pas des moyens nécessaires pour collecter les données via tablette), les DREAH collectent les données par des questionnaires téléphoniques en malgache. Les résultats de ces collectes sont consignés dans un formulaire papier avant d'être enregistrés dans la base de données SE&AM via l'application web SE&AM/DHIS2. En cas de besoin, une demande de collaboration avec le district est à prévoir pour faciliter les collectes.

Les données saisies au niveau localité, communal et régional sont validées par le DREAH avant d'être publiées au niveau national.

Les schémas suivants présentent le diagramme de flux de données, ainsi qu'un visuel de la plateforme informatisée SE&AM/DHIS2 pour la collecte et la gestion des données





13. SYSTEME D'INFORMATION INFORMATISE SE&AM/DHIS2

13.1. L'outil SE&AM/DHIS 2

Comme illustré dans le schéma des flux d'information, les intervenants du secteur ont convenu d'établir deux niveaux d'échanges de données : au niveau régional, puis au niveau central. Quel que soit le niveau, les données échangées incluront les paramètres nécessaires au calcul des indicateurs agrégés. L'outil SE&AM/DHIS2 qui sera déployé à chaque niveau permettra aux responsables de suivi-évaluation du secteur de :

- Disposer d'un référentiel de données commun,
- Gérer les données afférentes aux indicateurs conformément à leurs niveaux de granularité et de désagrégation,
- Calculer les indicateurs correspondants, selon la périodicité stipulée dans les fiches de références ou en fonction des besoins.
- Le déploiement de ce système d'information devra être conforme aux besoins d'une coordination et des exigences des intervenants et partenaires du secteur, notamment en ce qui concerne :
 - o Le stockage et le référencement (temporel, spatial, sources) des données,
 - o Les normes et standards d'échanges d'information,
 - o Le partage et l'accessibilité des informations.

Le but de l'opérationnalisation du système d'information informatisé SE&AM pour le suivi-évaluation du secteur est de :

- Mettre à la disposition des intervenants du secteur un référentiel unifié de stockage et d'échange des indicateurs et paramètres (dont les dénominateurs) du secteur nutrition ;
- Partager au niveau des intervenants du secteur les produits (rapports, analyses, outils de gestion, etc.), connaissances (méthodologies), outils et bonnes pratiques nécessaires afin de lier les informations à la prise de décision.

L'outil SE&AM a été développé avec DHIS2. Les données collectées auprès de SE&AM/DHIS2 seront disponibles pour le personnel technique qui pourra effectuer des analyses et imprimer des rapports. La structure de SE&AM est composée de trois niveau :

- Niveau 1 : Accès aux données uniquement pour l'observation et pour extraire des données (copies de données, aucune donnée supprimée ou modifiable) ;
- Niveau 2 : L'accès aux données d'observation et d'extraction de données et de formulaires peut être modifié ;
- Niveau 3 : Accès à toutes les données et autorisé à apporter des modifications aux formulaires et aux données brutes stockées dans le système. Seul l'administrateur aura ce privilège.

Une couche logicielle de présentation de synthèse des données (tableau de bord) à accès libre est disponible pour SE&AM.

13.2. Qualité des données

La qualité des données est une composante essentielle du plan de suivi et évaluation, des contrôles de la qualité des données ont été intégrés dans ce plan à différents niveaux. Des indicateurs clairs avec des définitions détaillées et mesurables constituent la base du développement d'outils de collecte de données électroniques. Lors de la conception des formulaires dans SE&AM/DHIS2, les restrictions et les conseils sur la qualité des données (sauts, limites d'acceptation des nombres minimum/maximum entrés, impossibilité de soumettre des formulaires incomplets, etc.) contrôlent le nombre d'erreurs de données et préviennent les problèmes simples de qualité des données.

Une formation sur la manipulation des tablettes et sur chaque formulaire de collecte de données, en mettant l'accent sur la saisie de données complète et précise sera dispenser aux acteurs concernés. Les outils de collecte de données électroniques sont conçus pour minimiser les erreurs de saisie de données et réduire le risque de perte de données en raison de formulaires papier égarés ou endommagés. La collecte de données électroniques réduit le fardeau de la gestion des données physiques dans les bureaux régionaux.

Des systèmes de validation et d'approbation (régionale, nationale) des données ont été développés au sein du système pour assurer les qualités des données. Une fois les données et approuvées, aucune modification supplémentaire ne peut être apportée sans l'autorisation d'accès accordée par le Service du suivi et évaluation de la DSISE.

Le système de suivi et évaluation est guidé par les normes de qualité des données suivantes :

- VALIDITÉ : Les données doivent représenter clairement et adéquatement le résultat escompté
- FIABILITÉ : Les données doivent refléter des processus de collecte de données et des méthodes d'analyse stables et cohérents dans le temps
- OPPORTUNITÉ : Les données doivent être disponibles à une fréquence utile, doivent être à jour et doivent être suffisamment opportunes pour influencer la prise de décision de gestion.
- PRÉCISION : Les données ont un niveau de détail suffisant pour permettre la prise de décision de gestion ; par exemple. La marge d'erreur est inférieure au changement anticipé.
- INTÉGRITÉ : Les données collectées doivent avoir des garanties pour minimiser le risque d'erreur de transcription ou de manipulation de données.

13.3. STOCKAGE DES DONNEES, SECURITE ET GESTION DES SAUVEGARDES

Une base de données relationnelle « PostgreSQL » est utilisée par SE&AM/DHIS2 pour stocker les données. Pour assurer l'intégrité des données et limiter le nombre d'utilisateurs capables de modifier les données, l'administrateur de base de données du Service de la Base de Données de la DSISE et son suppléant pourront modifier toutes les données brutes du système. Si un partenaire identifie des modifications nécessaires sur la base d'informations supplémentaires reçues du terrain, il devra en faire la demande au service de la base de données qui aura besoin de l'approbation de son superviseur avant d'apporter des modifications au système.

14. PARTAGE ET UTILISATION DES DONNEES

Il ne suffit pas de se limiter à faire le suivi / évaluation en tant qu'activité de collecte d'informations. Il importe aussi de diffuser et de communiquer les résultats auprès des parties prenantes et d'autres publics, cela dès que possible et sous des formes qu'il soit facile de comprendre et d'utiliser. En premier lieu, diffuser les résultats auprès des personnes qui portent un intérêt direct au secteur en particulier auprès de ceux qui sont chargés de prendre d'importantes décisions, puis auprès des utilisateurs potentiels.

Les responsables du niveau central et régional doivent s'assurer que les différents niveaux tels que la région et le district reçoivent à temps les différentes informations. Ils veilleront à faire respecter les dates convenues de présentation des documents et transmettra son rapport sur l'avancement des activités du secteur à la Primature, présidence et aux autres partenaires technico-financier trimestriellement, semestriellement et annuellement.

Deux fois par an, le MEAH et ses partenaires passeront en revue les progrès réalisés en matière d'impact, d'effets directs et résultats à court terme. Les informations issues des données produites et traitées par le système de suivi et évaluation national pourront être utilisées de différentes façons pour :

- Faire le plaidoyer pour l'action ;
- Être utilisées dans la planification, révision et amélioration des activités à entreprendre ;
- Imputer les changements aux interventions entreprises.

Le tableau suivant définit le calendrier et la fréquence de production des informations, afin que les acteurs et partenaires soient informés sur le déroulement des activités. Le but des rapports périodiques est de garantir :

- L'information régulière des acteurs, partenaires sur le déroulement des activités du secteur
- La cohérence des informations financières, techniques, humaines, géographiques et stratégiques qui circuleront dans le système.

On distinguera :

- o Les rapports, documents à diffusion externe dont le but est d'informer les partenaires sur la conduite des activités du secteur. Il s'agit :
 - De rapports trimestriels, et
 - De rapports semestriels (semestriel et annuel).

- Les comptes-rendus, documents à usage interne dont le but est de faciliter la collecte et la diffusion des données de suivi et évaluation au sein MEAH. Il s'agit :
 - De rapports d'activités
 - De comptes-rendus mensuels, et
 - De comptes-rendus trimestriels.
- Des bulletins régionaux et le site web du MEAH sont prévus pour la rétro information.

14.1. Tableau de partage et d'utilisation des données par acteurs

QUI	QUOI	POURQUOI	QUAND	METHODE DE PARTAGE	COMMENT (quel format)
Présidence, Primature	Rapport de synthèse des principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi politique publique liée au secteur - Suivi des engagements internationaux - Suivi atteinte des objectifs du PEM, PGE 	Trimestriel, Semestriel	Correspondance officielle	Version papier, électronique, SE&AM/DHIS2
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) dans tous les niveaux hiérarchiques	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures WASH (points d'eau, latrines) et systèmes de gestion adoptés - Couverture géographique des activités liées aux infrastructures - Nombre de bénéficiaires touchés par les activités WASH - Nombre de bénéficiaires participant aux activités de sensibilisation EHA - Données sur la GIRE - Données sur les risques et catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting au niveau international, - Prise de décision, Suivi des activités, - Orientation stratégique - Elaboration des rapports d'activités, - Planification et programmation - Coordination des acteurs/partenaires 	Mensuel, Trimestriel, Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Rapport d'activité interne - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes 	Version papier, électronique, SE&AM/DHIS2

QUI	QUOI	POURQUOI	QUAND	METHODE DE PARTAGE	COMMENT (quel format)
Ministère Education	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur infrastructures d'assainissement et d'hygiène au niveau établissement scolaire - Nombre école amie de WASH 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision - Coordination des activités - Contribution sur l'atteinte de l'objectif PEM, PGE 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Rapport d'activité interne - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes 	Version papier, électronique, SE&AM/DHIS2
Ministère de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur infrastructures d'assainissement et d'hygiène au niveau établissement de santé - Nombre CSB amie WASH 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision - Coordination des activités - Contribution sur l'atteinte de l'objectif PEM, PGE 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes 	Version papier, électronique, SE&AM/DHIS2
Ministère de l'économie et des finances	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de synthèse des principales activités réalisées avec les budgets correspondant 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des exécution budgétaire 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Revue budgétaire MEF 	Version papier, électronique
Ministère de l'environnement et partenaires de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur La GIRE 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision - Coordination des activités - Contribution sur l'atteinte de 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue semestrielle pour partager des informations avec 	Version papier, électronique, SE&AM/DHIS2

QUI	QUOI	POURQUOI	QUAND	METHODE DE PARTAGE	COMMENT (quel format)
		l'objectif PEM, PGE - Mise à jour de la du rapport de mise en œuvre de la stratégie nationale environnement		les parties prenantes	
Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes vulnérables servies - Type de services fournis aux populations vulnérables - Statistique sur l'approche genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision - Coordination des activités - Contribution sur l'atteinte de l'objectif PEM, PGE - Mise à jour de la du rapport de mise en œuvre de la stratégie de la stratégie nationale sur la protection sociale et le genre 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes 	Version papier, électronique, tableau de bord SE&AM/DHIS2
Office Nationale de la Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures WASH (points d'eau, latrines) et systèmes de gestion adoptés - Couverture géographique des activités liées aux infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Nation d'Action pour la Nutrition - Coordination des activités 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes 	Version papier, électronique, tableau de bord SE&AM/DHIS2

QUI	QUOI	POURQUOI	QUAND	METHODE DE PARTAGE	COMMENT (quel format)
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires touchés par les activités WASH - Nombre de bénéficiaires participant aux activités de sensibilisation EHA 				
Région/ District	Données synthétisées de la Régional, District	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des acteurs/partenaires du développement 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue régionale semestriel pour partager des informations avec les parties prenantes 	Version papier, électronique, tableau de bord régional/district SE&AM/DHIS2
Commune	Données synthétisées de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision - Coordination des activités - Mobilisation communautaire - Actions correctives à mettre en place le cas échéant 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue régionale semestriel pour partager des informations avec les parties prenantes 	Version papier, électronique, tableau de bord régional/district SE&AM/DHIS2
Communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Activités réalisées par les partenaires - Rapport sur le statu ODF de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation communautaire - Actions correctives à mettre en place 	Annuel	Réunions communautaires	Version papier

QUI	QUOI	POURQUOI	QUAND	METHODE DE PARTAGE	COMMENT (quel format)
Partenaire technique et financière/Partenaire de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Nombre de bénéficiaires directs et indirects 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer aux stratégies de programmation de l'organisation - Fournir les appuis nécessaires 	Mensuel, Trimestriel, Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes - Tableau de bord SE&AM/DHIS2 	Version papier, électronique, tableau de bord SE&AM/DHIS2
Société civil	Cartographie des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision Orientation stratégique 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes 	SE&AM/DHIS2
Secteur privée	<ul style="list-style-type: none"> - Statistique de la réalisation du projet relatives aux services WASH - Rapport sur le marché WASH 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de décision Orientation stratégique 	Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Revue semestrielle pour partager des informations avec les parties prenantes 	SE&AM/DHIS2
INSTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Données statistique secteur 	Annuaire	Annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance officielle 	Version papier, électronique

15. ANALYSES DES DONNEES

L'analyse des données est le processus par lequel les données collectées sont transformées en informations utilisables. C'est une étape essentielle du processus de planification du suivi et de l'évaluation car elle conditionne l'information rapportée et la manière dont elle sera utilisée. Il s'agit d'un processus qui est conduit tout au long du cycle de l'exécution des activités pour atteindre l'objectif de la politique et qui permet de donner un sens aux données collectées afin d'orienter la mise en œuvre à court et à long terme. L'analyse des données peut être effectuée dès que les données sont collectées, mais également à partir des rapports de données.

L'analyse des données consiste à distinguer les tendances, les groupes ou autres liens entre les différents types de données, évaluer les résultats par rapport aux plans et aux objectifs, formuler des conclusions, anticiper les problèmes et définir des solutions et des meilleures pratiques pour orienter les décisions et favoriser l'apprentissage organisationnel. Une analyse fiable et réalisée en temps opportun est essentielle pour la crédibilité et l'utilisation des données.

15.1. Préparer l'analyse des données, en définissant :

15.1.1. le but de l'analyse

Les données analysées et la méthode utilisée sont en grande partie déterminées par les objectifs et les indicateurs et en définitive, par le public cible et ses besoins en information (voir tableau 14.1). L'analyse des données doit être alignée sur les objectifs évalués, tels qu'ils sont définis dans le cadre de la PNEAH :

- L'analyse des indicateurs relatifs aux produits est généralement utilisée pour déterminer si les activités se déroulent selon le calendrier et le budget prévus. Elle doit donc être réalisée de manière régulière, une fois par mois et par trimestre, pour mettre en évidence tout écart ou variance par rapport aux objectifs.
- L'analyse des indicateurs relatifs aux réalisations est généralement utilisée pour mesurer l'impact ou les changements à moyen et à long terme. Les indicateurs relatifs aux réalisations nécessitent une analyse plus complexe que les indicateurs relatifs aux produits, et sont en général moins fréquemment mesurés et analysés. En analysant ces données, il est important de garder à l'esprit qu'elles seront généralement diffusées à un public large, notamment aux responsables du projet/programme, à l'équipe dirigeante, aux donateurs, aux partenaires et aux personnes concernées.

15.1.2. fréquence de l'analyse

Le calendrier de l'analyse des données doit être aligné sur celui des principaux rapports ou être établi de manière distincte, selon les besoins du projet/programme. Il faut souligner que l'analyse des données n'est pas une activité isolée intervenant au terme de la collecte, mais un processus continu commençant dès le lancement de la politique et se poursuivant pendant les phases de suivi

15.1.3. les personnes responsables de l'analyse ;

Les rôles et responsabilités dépendent du type d'analyse et du moment où elle intervient. L'analyse des données de suivi peut être réalisée par :

- au niveau MEAH : les « **Data analyste** » (voir 9.1)
- au niveau partenaires : les personnes qui collectent les données, par exemple les responsables du suivi ou autres membres du personnel du partenaires.

Idéalement, il faudrait que les données soient examinées et analysées par différentes parties prenantes, dont le personnel du MEAH, les organisations partenaires, les bénéficiaires et autres entités concernées.

En ce qui concerne les données de l'évaluation, l'analyse est déterminée par le type et l'objectif de l'évaluation. S'il s'agit d'une évaluation indépendante visant à rendre des comptes aux donateurs, l'analyse peut être menée par des consultants extérieurs ; et s'il s'agit d'une évaluation interne visant à améliorer les connaissances, elle sera réalisée par les « **Data analyste** » du MEAH. Toutefois, lorsque cela est possible, il est conseillé d'associer plusieurs parties prenantes à l'analyse des données. Une autre option consiste, dans un premier temps, à mandater des consultants externes pour analyser les données statistiques, puis à soumettre leurs conclusions à l'examen d'une concertation plus large.

15.1.4. le processus d'analyse.

Suivant les besoins et le contexte, l'analyse des données peut être réalisée par le biais de réunions, de courriels, d'échanges sur des plateformes en ligne, de conférences téléphoniques. Il est préférable d'associer un maximum de parties prenantes à l'analyse des données, ce qui implique d'utiliser différents moyens de communication. Quoi qu'il en soit, il est important que l'analyse des données soit structurée et planifiée et qu'elle ne soit pas menée après coup ou simplement pour respecter la date limite de présentation des rapports

15.2. Etapes clés de l'analyse des données :

15.2.1. Préparation des données

La préparation des données, souvent appelée « organisation » des données, consiste à convertir les données dans un format mieux adapté à l'analyse. Les données doivent être préparées en fonction de leur utilisation prévue, celle-ci étant déterminée par les indicateurs. En général, cette étape consiste à organiser des données quantitatives et qualitatives « brutes » dans l'outil SE&AM/DHIS2, ainsi qu'à les vérifier dans un souci de précision et de cohérence²⁷.

15.2.2. l'analyse des données

L'analyse des données peut être descriptive ou interprétative. L'analyse descriptive consiste à mettre en évidence les principales constatations, situations, états et circonstances dévoilés par les données collectées tandis que l'analyse interprétative contribue à donner un sens et une explication aux constatations et à établir entre elles une relation de cause à effet.

Il est important, lors de la description des données, de se concentrer sur les résultats objectifs, plutôt que de les interpréter en formulant des opinions ou en tirant des conclusions. Toutefois, il est important aussi de reconnaître que la manière dont les données sont décrites s'appuie inévitablement sur des hypothèses implicites et influe sur leur interprétation. Par conséquent, il est préférable de reconnaître toutes les hypothèses (hypothèses/restrictions) autant que possible pendant le processus d'analyse.

Il est également important, lors de l'analyse des données, de la relier aux objectifs et à leurs indicateurs respectifs. Dans le même temps, l'analyse doit être souple et examiner d'autres

tendances, qu'elles soient escomptées ou non. Certains types communs d'analyse comprennent les comparaisons suivantes :

- Comparaison entre le prévu et le réel (temporel) : la variance est la différence entre les cibles identifiées et les résultats réels. En faisant une telle analyse, il est important d'expliquer pourquoi il y a eu une variance.
- Comparaison démographique, telles les données ventilées par sexe, âge afin de comparer la prestation de services à des groupes vulnérables spécifiques.
- Comparaison géographique, telles les données décrites par localité, ou milieu urbain par opposition à milieu rural. Cet aspect revêt une importance particulière si certaines zones ont été plus touchées que d'autres.
- Comparaison thématique

15.2.3. Validation des résultats d'analyse

Il est important, à ce stade, de déterminer s'il faut procéder à une autre analyse et quelle méthode sera employée. Il peut être nécessaire de vérifier les résultats, en particulier les constatations et conclusions très médiatisées ou controversées. Cela peut consister à trouver d'autres sources secondaires (enquête INSTAT) pour faire de nouveaux recoupements ou à établir des comparaisons avec d'autres études sur le même sujet.

15.2.4. la présentation des données ;

La présentation des données met en évidence les constatations et conclusions clés tirées des données. De nombreux formats peuvent être utilisés pour présenter les données :

- Les descriptions écrites (narratives) ;
- les matrices/tableaux ;
- les graphiques (illustrant les tendances) ;
- les calendriers (représentant la performance saisonnière) ;
- les histogrammes ou diagrammes circulaires (illustrant une distribution ou un classement, tel un exercice d'empilement proportionnel) ;
- la cartographie
- les radars (une variation de graphique circulaire représentant les allocations des actifs) ;

Quel que soit le format utilisé, assure que c'est que l'on essaie est clairement mis en évidence.

15.2.5. les recommandations et mesures à prendre.

Pour garantir la bonne formulation des recommandations et des mesures, il est essentiel de bien comprendre la relation qui existe entre elles et les produits, les constatations et les conclusions issus de l'analyse des données, et de bien utiliser chacun de ces termes. Par conséquent, le tableau suivant donne un bref aperçu des différences qui existent entre ces éléments d'apprentissage clés.

Terme	Définition	Exemples
Constataion		Des membres de la communauté ont déclaré

	Une déclaration factuelle fondée sur des données primaires et secondaires	qu'ils pratiquent encore la défécation à l'air libre
Conclusion	Une synthèse (combinée) de l'interprétation des résultats	Des membres de la communauté pratiquent encore la défécation à l'air libre en raison du manque d'activité de sensibilisation
Recommandation	Une consigne basée sur des conclusions	Créer un comité pour initier la démarche ATPC (assainissement total piloté par la collectivité)
Mesure	Une action spécifique visant à mettre une recommandation en pratique	D'ici 2023 100% de la population sont ODF

16. GESTION DES CONNAISSANCES

Générer, collecter, mettre à profit et partager les connaissances organisationnelles en matière d'eau et d'assainissement sont des éléments cruciaux pour améliorer la qualité, l'équité et la durabilité des services EAH. Pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, il faut que les gouvernements et les acteurs du secteur fondent leurs décisions et leurs actions sur les meilleures informations disponibles pour garantir les meilleurs résultats, et agir aussi efficacement que possible.

Ainsi pour y parvenir, le MEAH mettra en place des cadres générales pour la gestion des connaissances, dont les objectifs sont :

- Développer une base de connaissances documentées sur :
 - o la gestion et le développement des services EAH, la gestion de la qualité des services conformément aux normes publiques, la satisfaction des attentes et exigences des usagers, la création et la stimulation de la demande et la réalisation des investissements pour satisfaire la demande en milieu urbain et rural)
 - o le financement et le suivi-évaluation deus secteur EAH
 - o la formulation des projets et programmes pour la réalisation de l'ODD n°6
- Etablir la capitalisation comme mécanisme clé de l'élaboration des outils et méthodes règlementaires du secteur ;
- Faciliter l'accès des praticiens aux connaissances développées et documentées et à la réglementation.

Et les résultats attendus sont :

- Les expériences les plus pertinentes des praticiens sont périodiquement documentées et diffusés ;

- Les outils et méthodes réglementaires sont développés à partir des résultats de la capitalisation systématique des expériences dans le secteur ;
- Les praticiens du secteur ont un accès régulier aux outils et méthodes réglementaires développés et aux expériences pertinentes documentées.

Le tableau ci-dessous indique les améliorations attendues de chaque catégorie d'acteurs dans la participation à la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique.

Acteurs	Améliorations attendues
Opérateurs de service d'eau et d'assainissement	Utilisation de méthodes et d'outils éprouvés pour la fourniture des services et la reddition des comptes aux usagers et aux maîtres d'ouvrage
Acteurs stratégiques au niveau gouvernemental et maîtres d'ouvrage locaux	Choix plus rationnels de solutions pour l'organisation, la gestion et la fourniture des services aux usagers
Partenaires techniques et financiers	Choix plus rationnels de modalités d'appui au secteur
Gestionnaires des projets de développement	Meilleure intégration des solutions satisfaisantes documentées dans les projets élaborés et exécutés
Entreprises de travaux et bureaux d'études	Amélioration des offres de services
Citoyens et Usagers de services	Amélioration de l'expression des besoins et engagement sur les aspects d'entretien et de maintenance des ouvrages

17. Détermination de la situation de référence(baseline) de SE&AM

Etablir la situation de référence consiste à préparer la mise en œuvre de l'intervention afin que les parties prenantes aient le même niveau de compréhension du processus de changement qui va s'opérer et sachent comment seront mesurés les progrès réalisés en direction de l'atteinte de ce changement au vu d'une situation de départ donnée.

Les données publiées par l'outil SE&AM actuel et les différentes enquêtes menés au niveau du secteur présentent des dissemblances à cause de la méthodologie et les définitions utilisées. A cet effet, pour permettre de disposer un référentiel unique en matière de suivi et évaluation de la PNEAH et les autres programmes déjà en place, un processus de mise en place d'une situation de référence devrait être mené.

Dans le cadre du démarrage de ce système de suivi et évaluation de la PNEAH, un processus de mise en place de Baseline avec la budgétisation idoine est proposé en annexe.

En attendant le résultat de ce processus, les résultats du recensement RGPH3 et de l'enquête MICS et autres enquêtes jugées nécessaires sont proposés comme situation de référence. Ces données sont ensuite mises à jour par les remontées des informations effectuées par les acteurs (Partenaires, STEAH, DREAH, autre institution, ANDEA, etc.). L'objectif principal est d'établir une situation de référence détaillée en proposant des valeurs (qualitatives et quantitatives) de référence pour les indicateurs d'impact, d'effets et de produits conformément au Cadre de Résultats de la PNEAH.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Formulaire de collecte de données

Les données à collectées pour le service d'accès à l'eau potable

Les données d'inventaire

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
nombre de point d'eau dans cette localité	Localité	Semestrielle	Gestionnaire ou STEAH ou Commune
Nombre de jour de perturbation d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Localité	Semestrielle	ou DREAH via questionnaire téléphonique auprès commune - Contrôle sur terrain --
nombre de bénéficiaire pour les BF	Localité	Semestrielle	Données désagrégé (localistion) // Source données // date nanaovana saisie // date ny tena // date
nombre de bénéficiaire pour les BP	Localité	Semestrielle	Analyse données(...) Hierarchier
nombre de bénéficiaire pour les BS	Localité	Semestrielle	Faisable ve izany dia gerable ve izany ; Questionnaire ; ... ; par parole ;
pourcentage de bénéficiaire utilisant des puits simples et des puits traditionnels ?	Localité	Semestrielle	Telephonique, azo consultena (traçage ...), timing mamaneo processus (archive local)
Analyse pour assurer la qualité de l'eau	Localité	Semestrielle	
Prix de l'eau	Localité	Semestrielle	
Existence gestionnaire	Localité	Semestrielle	
Montant EAH dans le budget général pour une année budgétaire	Région	Annuelle ou à chaque loi de finance rectificative	

DAF

Les données d'enquête

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Moyenne de la durée du trajet pour s'approvisionner en eau ? <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 30 mn • Plus de 30 mn 	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Perception du poids de la facture d'eau dans le budget du ménage	Région	Tous les 2 ans	INSTAT

Les données à collectées pour le service d'assainissement

Les données d'inventaire

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Nombre de la population ODF	Fokontany	Semestrielle	Partenaire
Volume d'eau usée industrielle traitée	National	Annuelle	ANDEA
Nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/de toilettes séparées pour les garçons et les filles et les enseignants/le personnel.	National	Annuelle	Ministère éducation
Nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures moyennant des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation d'handicap	National	Annuelle	Ministère éducation
Nombre des centres de santé de base ou non disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/ de toilettes séparées pour les hommes et les femmes et le personnel	National	Annuelle	Ministère santé

Pourcentage des infrastructures publiques disposant des infrastructures d'assainissement	Commune	Annuelle	Commune
--	---------	----------	---------

Les données d'enquête

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Nombre de ménage disposant de latrine basique, privée, unité de traitement ou système de vidange normalisé	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre de ménage disposant de latrine basique, privée, sans unité de traitement ou système de vidange normalisé	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre de ménage utilisant de latrine basique, partagée	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre de ménage utilisant de latrine non améliorée	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre commune disposant d'une structure responsable de la gestion des ordures ménagères part type de gestion (privée ou communale) à ventiler par : <ul style="list-style-type: none"> - Existence bacs de pré-collecte - Existence bacs de collecte - Existence de site de décharge 	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Proportion de ménage branchée aux égouts publics ou puisard	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre des femmes en âge de procréer (12-49 ans) ayant accès aux produits appropriés à leur gestion de l'hygiène menstruelle et d'un endroit privé pour se laver et changer menstruelle et d'un endroit privé pour se laver et changer	Région	Tous les 2 ans	INSTAT

Les données à collectées pour le service d'hygiène

Les données d'inventaire

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Nombre de la population ODF	Fokontany	Semestrielle	Partenaire
nombre de bénéficiaire pour les BP	Localité	Semestrielle	Gestionnaire ou STEAH ou

			DREAH via questionnaire téléphonique auprès commune
--	--	--	---

Les données d'enquête

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Nombre de ménage disposant de ménage disposant DLM avec du savon ou cendre	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre de ménage disposant de ménage disposant DLM sans savon ni cendre	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre de ménage sans DLM	Région	Tous les 2 ans	INSTAT
Nombre des femmes en âge de procréer (12-49 ans) ayant accès aux produits appropriés à leur gestion de l'hygiène menstruelle et d'un endroit privé pour se laver et changer	Région	Tous les 2 ans	INSTAT

Les données à collectées pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

Les données d'inventaire

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Autorisation de déversement	National	Annuelle	ANDEA
Autorisation des prélèvement	National	Annuelle	ANDEA
Nombre comité de gestion des bassins	National	Annuelle	ANDEA
Nombre autorisation d'exploitation	National	Annuelle	MEAH/cellule GIRE
Données	Niveau	Fréquence	Responsable

Autorisation de déversement	National	Annuelle	ANDEA
Autorisation des prélèvement	National	Annuelle	ANDEA
Nombre comité de gestion des bassins	National	Annuelle	ANDEA
Nombre autorisation d'exploitation	National	Annuelle	MEAH/cellule GIRE

Les données d'enquête

Données	Niveau	Fréquence	Responsable	Observation
Questionnaire d'enquête national relatif à l'indicateur 6.5.1 des ODD	National	Tous les 3 ans	IWRM et MEAH cellule GIRE	

Les données à collectées pour la gestion des risques et catastrophes

Les données d'inventaire

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Existence station de mesure capable de remontée les informations liées aux aléas climatiques et catastrophes naturelles	Régional	Annuelle	ANDEA/ Météo

Les données à collectées pour le programme MADAGASIKARA MADIO

Données	Niveau	Fréquence	Responsable
Nombre de la population ODF	Fokontany	Semestrielle	Partenaire
nombre de bénéficiaire pour les BP	Localité	Semestrielle	Gestionnaire ou STEAH

			ou DREAH via questionnaire téléphonique auprès commune
--	--	--	--

Formulaire de collecte pour les données d'inventaire

FRM-1 : Inventaire des données pour le suivi des services d'accès EAH

Répondant : Gestionnaire/STEAH /Maire (en cas d'absence gestionnaire et STEAH)

Niveau : localité

Quel est nombre de point d'eau dans cette localité ?

Nombre de jour de perturbation d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois ?

Quel est nombre de bénéficiaire pour les BF ?

Quel est nombre de bénéficiaire pour les BP ?

Quel est nombre de bénéficiaire pour les BS ?

Quel est pourcentage de bénéficiaire utilisant des puits simples et des puits traditionnels ?

Quel est la durée du trajet pour s'approvisionner en eau ?

Est-ce que l'alimentation en eau de votre localité fait l'objet d'une analyse pour assurer sa qualité ?

Quel est le prix de l'eau pratiqué dans votre localité ?

L'alimentation en eau dans votre localité est-elle confiée à un gestionnaire ?

Niveau : fokontany

Quel est le nombre de la population vivant dans un fokontany ODF ?

Niveau : commune

Pourcentage des infrastructures publiques disposant des infrastructures d'assainissement

NB : ce formulaire est prérempli par les données dans SE&A/DHIS2, les répondants devraient confirmés ou mettre à jour les données

FRM-2 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets solides

Répondant : STEAH/Maire (en cas d'absence STEAH)

Niveau : Commune

Votre commune dispose-t-elle d'une structure responsable de la gestion des ordures ménagères part type de gestion (privée ou communale).

Si oui

- Existe-il des bacs de pré-collecte
- Existe-il des bacs de collecte
- existe-il des de site de décharge

Quelle est la Proportion de ménage branchée aux égouts publiques ou puisard ?

FRM-3 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets liquides et GIRE

Répondant : ANDEA

Niveau : National

Quel est le volume d'eau usée industrielle traitée ?

Quel est nombre d'autorisation de déversement délivrée au sein de votre organisme ?

Quel est nombre d'autorisation de prélèvement au sein de votre organisme ?

Quel est nombre comité de gestion des bassins créer ?

Ecran SE&AM/DHIS2 (en attendant l'échange de données automatique être SE&AM/DHIS2 et système informatique ANDEA

FRM-3-1 : Inventaire des données pour la GIRE

Répondant : Cellule GIRE MEAH

Niveau : National

Quel est nombre d'autorisation d'exploitation au par le MEAH ?

FRM-4 : inventaire des données pour le suivi des financements du budget alloué au secteur EAH

Répondant : DAF

Niveau : Régional

Montant EAH dans le budget général pour une année budgétaire ?

FRM-5 : inventaire des données pour le suivi des risques et catastrophe

Répondant : ANDEA

Niveau : National

Existe-il de station de mesure capable de remontée les informations liées aux aléas et catastrophe sur les bassins versant de cette commune ?

FRM-6 : inventaire des données EAH pour les institutions

Répondant : Ministère santé, Ministère éducation

Niveau : National

Quel est le nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/de toilettes séparées pour les garçons et les filles et les enseignants

Quel est le nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures disposant d'installations
Nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures moyennant des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation d'handicap

Nombre des centres de santé de base ou non disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/ de toilettes séparées pour les hommes et les femmes et le personnel

Questionnaire à intégrer dans les enquêtes ménage

Les « enquêtes ménage » mener ultérieurement par l'INSTAT devraient contenir des questionnaires :

Service d'accès à l'eau potable

Moyenne de la durée du trajet pour s'approvisionner en eau ?

- Moins de 30 mn
- Plus de 30 mn

Perception du poids de la facture d'eau dans le budget du ménage :

- Négligeable
- Peu important
- Important
- Ne sais pas

Service d'accès à assainissement

Nombre de ménage disposant de latrine basique, privée, unité de traitement ou système de vidange normalisé

Nombre de ménage disposant de latrine basique, privée, sans unité de traitement ou système de vidange normalisé

Nombre de ménage utilisant de latrine basique, partagée

Nombre de ménage utilisant de latrine non améliorée

Nombre commune disposant d'une structure responsable de la gestion des ordures ménagères part type de gestion (privée ou communale) à ventiler par :

- Existence bacs de pré-collecte
- Existence bacs de collecte

- Existence de site de décharge

Proportion de ménage branchée aux égouts publiques ou puisard

Service d'accès hygiène

Nombre de ménage disposant de ménage disposant DLM avec du savon ou cendre

Nombre de ménage disposant de ménage disposant DLM sans savon ni cendre

Nombre de ménage sans DLM

Proportion de femme en âge de procréer ayant accès aux produits appropriés à leur gestion de l'hygiène menstruelle et d'un endroit privé pour se laver et changer

[Formulaire DHIS2 pour la remontée des données des partenaire de mise en œuvre](#)

Infrastructure

Profile

Id	<input type="text" value="6640"/>
Type	<input type="text" value="BFpop"/> ✕ ▼
Utilisation	<input type="text" value="Alimentation eau potable"/> ✕ ▼
Mode de gestion	<input type="text" value="Gestion communautaire"/> ✕ ▼
Service payant	<input checked="" type="radio"/> Yes <input type="radio"/> No
Mode de paiement	<input type="text" value="Par ménage"/> ✕ ▼
Montant redevance	<input type="text" value="200"/>
Milieu	<input type="text" value="Rural"/> ✕ ▼
nombre bénéficiaire	<input type="text" value="612"/>
nombre ménage bénéficiaire	<input type="text" value="105"/>
Etat	<input type="text" value="Fonctionnel"/> ✕ ▼

Save

Cancel

Soft

ANNEXE 2 : GUIDE METHODOLOGIQUE

PR-01 : Inventaire des données pour le suivi des services d'accès EAH

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Gestionnaire, STEAH, Maire ou Responsable infrastructure au niveau commune	Inventaire des données pour le suivi des services d'accès EAH	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des dernières situations - Mise à jour dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 utilisant la tablette - Envoi ou Synchronisation données avec la 	Début mois novembre Début mois de mai	- Formulaire Frm-1 SE&AM/DHIS2 Mobile

			base de données centrale		
--	--	--	--------------------------	--	--

PR-02 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets solides

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Gestionnaire, STEAH, Maire ou Responsable infrastructure au niveau commune	Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des dernières situations - Mise à jour dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 utilisant la tablette - Envoi ou Synchronisation données avec la base de données centrale 	Début mois novembre Début mois de mai	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire Frm-2 SE&AM/ DHIS2 Mobile

PR-03 : Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets liquide et GIRE

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Responsable système d'information ANDEA	Inventaire des données pour le suivi de la gestion des déchets liquides et GIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des dernières situations - Mise à jour dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 ou - Echange automatique des données entre base de données ANDEA et SE&AM/DHIS2 	Début mois novembre Début mois de mai	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire Frm-3 SE&AM/ DHIS2 Application web - Interconnexion base de données ANDEA et SE&AM/DHIS2

PR-04 : Inventaire des données GIRE

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Responsable Cellule GIRE MEAH	Inventaire des données GIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des dernières situations - Mise à jour dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 	Début mois novembre Début mois de mai	- Formulaire Frm-3-1 SE&AM/DHIS2 Application web

PR-05 : Suivi des financements du budget alloué au secteur EAH

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Directeur Administratif et Financière MEAH	Remontée des données de suivi des financements du budget alloué au secteur EAH	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 	Après vote de la loi de finance initiale ou rectificative	- Formulaire Frm-4 SE&AM/DHIS2 Application web

PR-06 : Suivi des risques et catastrophe

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Responsable système d'information ANDEA	Remontée des données de suivi des risques et catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 	Après vote de la loi de finance initiale ou rectificative	- Formulaire Frm-5 SE&AM/DHIS2 Application web

PR-07 : Inventaire des données EAH pour les institutions

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Responsable système d'information MEN/MIN SAN/ Chef SBD DSISE MEAH	Inventaire des données EAH pour les institutions	<ul style="list-style-type: none"> - Echange automatique des données entre base de données des institutions et SE&AM/DHIS2 	Après vote de la loi de finance initiale ou rectificative	- Interconnexion base de données

PR-09 : Enregistrement des nouvelles infrastructures

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Partenaire de mise en œuvre	Enregistrement des nouvelles infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des nouvelles infrastructures dans le registre de la commune - Enregistrement dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 utilisant la tablette - Envoi ou Synchronisation données avec la base de données centrale 	Pour chaque nouvelle infrastructure ; après réception définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Registre des infrastructures communale (Bokin'ny fotodrafitrasa kaominaly) - FRM ??? SE&AM/DHIS2 Mobile

PR-10 : Collecte des données par entretien téléphonique avec Maire ou responsable infrastructure commune (cas d'une commune non connecté internet)

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Collecte des données	Chef de service SE/DREAH	Impression formulaire de collecte données prérempli	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer et imprimer la version papier du formulaire remplis des données existantes de la commune 	Début mois novembre Début mois de mai	<ul style="list-style-type: none"> - SE&AM/DHIS2 application web
	Chef de service SE/DREAH	Envoie formulaire de collecte données prérempli	<ul style="list-style-type: none"> - Envoyer version papier Formulaire remplis des données existantes à la commune (en cas de besoin 	Deux semaines avant date entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Service coursier

			passer au niveau district)		
	Chef de service SE/DREAH, Maire ou responsable infrastructure	Remontée de toutes les données du secteur EAH	<ul style="list-style-type: none"> - Valider ou mettre à jour les données sur le formulaire par téléphone - Enregistrement dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 par le DREAH 	Début mois novembre Début mois de mai	- Entretien téléphonique

PR-11 : Validation des données au niveau régional

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Validation des données	DREAH	Validation des données	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier cohérence des données par rapport aux documents disponible au niveau DREAH - Validation dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 	A chaque téléversement nouvelle données	- SE&AM/DHIS2 application web

PR-12 : Validation des données au niveau National

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Validation des données	Chef SBD/DSISE Chef SE/DSISE, Directeurs techniques	Approbation pour établissement Rapport, diffusion des information	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification cohérence générale des données - Validation dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 	Avant publication officielle des données (Rapport international, document officiel, publication site web, etc)	- SE&AM/DHIS2 application web

PR-13 : Mise à jour des données géographique

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
-----------	-----------	--------	----------	-------------	--------

Mise à jour des données de référence	Chef SBD	Mise à jour base des données	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance entre MEAH et MID pour la demande de notification de l'acte administratif y afférent - Préparation des données SIG - Mise à jour données « Unité d'organisation » dans plateforme électronique SE&AM/DHIS2 	<ul style="list-style-type: none"> - A chaque changement (fusion ou éclatement) de structure géographique (région, district, commune, localité) - A chaque création localité 	- SE&AM/DHIS2 application web
--------------------------------------	----------	------------------------------	---	--	-------------------------------

PR-14 : Relance collecte des données

Activités	Fonctions	Tâches	Démarche	Périodicité	Outils
Revue de la qualité des données, contrôle et utilisation	Chef SBD	Contrôle de la complétude et de la promptitude des données soumises par les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Générer un rapport de promptitude des communes et régions - faire le suivi pour relancer les retardataires. 	2 semaines avant chaque échéance publication rapport	- SE&AM/DHIS2 application web

ANNEXE 3 : Fiche d'évaluation de la qualité des données

On effectue une EQD pour :

- vérifier la qualité des données ;
- évaluer l'efficacité du système employé pour produire ces données ;
- élaborer des plans d'action en vue d'améliorer ces deux aspects.

Cible EQD :

Réaliser l'EQD sur des indicateurs de suivi annuel. De préférence sur des indicateurs dont les données ne sont pas issues de sondages. C'est à dire Indicateurs de suivi dont les données proviennent du suivi continu.

Description du plan de l'EQD :

Fournir chaque année une description des plans relatifs à l'EQD. la liste des indicateurs qui feront l'objet de l'évaluation et la justification de leur sélection ;

- les délais prévus (dates et durée) ;

- la méthodologie ;
- les rôles et qualifications du personnel qui fera l'EQD

Sélectionner chaque année un échantillon d'indicateurs aux fins de l'EQD

L'échantillon devra être représentatif et sera établi selon :

- l'importance qu'a l'indicateur dans la théorie du changement (TDC) ;
- les risques identifiés et perçus associés à l'indicateur ;
- l'échéancier de l'EQD et la disponibilité du personnel requis ;
- la fréquence et les dates de la collecte des données ;

Processus d'EQD

- Étape n°1. Concevoir une démarche et un calendrier
- Étape n°2. Identifier les indicateurs et les sites qui feront l'objet de l'évaluation
- Étape n°3. Identifier les membres de l'équipe de l'EQD
- Étape n° 4. Dresser un budget et concevoir un plan de logistique
- Étape n° 5. Concevoir les outils/les instruments de l'EQD et les tester.
- Étape n° 6. Former les évaluateurs qui feront l'EQD
- Étape n° 7. Effectuer l'EQD
- Étape n° 8. Rédiger l'ébauche du rapport de l'EQD
- Étape n° 9. Réviser le rapport
- Étape n° 10. Donner suite aux mesures à prendre
- Étape n° 11. Soumettre le rapport de l'EQD

Outils EQD :

Fiche d'évaluation de la qualité des données			
Indicateur :			
Évaluateur :			
Date évaluation :			
Source des données :			
Critère	Définition	Oui/Non	Explication ou commentaire
1. Validité	Les données représentent-elles clairement et adéquatement le résultat escompté ? Certaines questions à considérer sont : <ul style="list-style-type: none"> • Attribution : L'indicateur mesure-t-il la contribution de la politique pour le changement souhaité ? 		Mesurons-nous bien ce que nous pensons mesurer

	<ul style="list-style-type: none"> • Erreur de mesure. Y a-t-il des erreurs de mesure qui pourraient affecter les données ? Les erreurs d'échantillonnage et non dues à l'échantillonnage doivent être examinées. 		
2. Intégrité	<p>Les données collectées, analysées et rapportées ont-elles mis en place des mécanismes pour réduire les manipulations ou les simples erreurs de transcription ? Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les instruments, en particulier les enquêtes auprès des participants, ont-ils été pré-tests ? • Le personnel était-il correctement formé à la collecte de données et à l'interaction avec les communautés cibles ? 		<p>A-t-on mis en place des mécanismes pour réduire la manipulation et les erreurs de transcription des données recueillies dont on fait l'analyse et qui figurent dans les rapports ?</p>
3. Précision	<p>Les données sont-elles suffisamment précises pour présenter une image fidèle de la performance et permettre la prise de décision de gestion aux niveaux appropriés ? Pour les sondages d'opinion ou les outils de collecte de données, lesquels sont de nature plus large, des mesures ont-elles été prises pour s'assurer que les biais sont éliminés ?</p>		<p>Les données sont-elles suffisamment détaillées pour permettre de prendre des décisions de gestion ou pour répondre aux exigences en matière de production de rapports ? P. ex. : degré de ventilation ; éviter la sous-déclaration ou la sur-déclaration dans les rapports.</p>
4. Fiabilité	<p>Les données reflètent-elles des processus de collecte de données et des méthodes d'analyse stables et cohérents au fil du temps ?</p>		<p>Peut-on voir dans les données qu'elles correspondent bien aux définitions établies, et ce dans la durée ? Voit-on également que les processus de collecte et les méthodes d'analyse employés ont été les mêmes tout au long du projet ?</p>
5. Ponctualité	<p>Les données sont-elles suffisamment actualisées pour influencer la prise de décision de la direction (c'est-à-dire en</p>		<p>Les données sont-elles disponibles à une fréquence adéquate ? Les données sont-elles à jour et les reçoit-on</p>

	termes de fréquence et d'actualité) ?		suffisamment à temps pour orienter les décisions de gestion ?
Résumé des principaux problèmes et recommandations :			

ANNEXE 4 : Fiches de références des indicateurs de performance

Annexe 4-1 : PEM et PGE

Indicateurs par axe stratégique	Donnée de référence			Objectifs	Résultats Attendus					Mode de collecte	Fréquence/Périodicité	Responsable
Service d'accès à l'eau potable												
Taux d'accès à l'eau potable au niveau national	Valeur	Année	Source	2030	2021	2022	2023	2024	2025			
	2018	43%	Enquête MICS	60%						SE&AM/DHIS2	Semestrielle	DAE
Gestion intégrée des ressources en eau												
Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire	Valeur	Année	Source	2030	2021	2022	2023	2024	2025			
	2018	50%		100%						SE&AM/DHIS2	Annuelle	ANDEA
Service d'accès à l'hygiène												
Taux population vivant dans des communes ODF	Valeur	Année	Source	2030	2021	2022	2023	2024	2025			
	2018	60%	Enquête MICS	90%						SE&AM/DHIS2	Semestrielle	DAH
Service d'accès à l'assainissement												
% des Malagasy utilisant des latrines basiques fin 2023	Valeur	Année	Source	2023	2021	2022	2023					
				55%						SE&AM/DHIS2	Semestrielle	DAH

Annexe 4-2 : MADAGASIKARA MADIO

Indicateurs par axe stratégique	Donnée de référence			Objectifs	Résultats Attendus					Mode de collecte	Fréquence/Périodicité	Responsable
Service d'accès à l'assainissement et l'hygiène												
Taux Malagasy ODF qui ont abandonné la défécation à l'air libre	Année	Valeur	Source	2025	2021	2022	2023	2024	2025			
	2018	60%	Enquête MICS	100%	65%	75%	85%	95%	100%	SE&AM/DHIS2	Semestrielle	DAH

ANNEXE 5 : Carte d'identité des indicateurs

Table of contents
I-AE-1-1 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.
I-AE-1-2 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable élémentaire.
I-AE-1-3 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable limité.
I-AE-1-4 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable non amélioré.
I-AE-1-5 : Proportion de la population utilisant de l'eau de surface
I-AE-1-6 : Proportion de la population pouvant utiliser de l'eau potable
I-AE-2 : Perception du poids de la facture d'eau dans le budget du ménage
I-AE-3 : % de système d'alimentation en eau potable opérationnels (au moment de l'enquête)
I-AE-4 : % proportion infrastructure gérée par les gestionnaires privées
I-AE-5 : % réalisation des infrastructures par partenaires
I-AE-6 : proportion budget EAH dans le budget général
I-AS-1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité.
I-AS-1-2 : Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement élémentaire
I-AS-1-3 : Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement limité
I-AS-1-3 : Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement non amélioré
I-AS-1-5 : Proportion de la population participant à la Défécation à l'Air Libre (pas de service)
I-AS-1-6 : Proportion d'écoles primaires, secondaires et supérieures disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/de toilettes séparées pour les garçons et les filles et les enseignants/le personnel.
I-AS-1-7 : Proportion d'écoles primaires, secondaires et supérieures moyennant des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation d'handicap
I-AS-1-7 : Proportion d'écoles primaires, secondaires et supérieures moyennant des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation d'handicap
I-AS-1-8 : Proportion des centres de santé de base ou non disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/ de toilettes séparées pour les hommes et les femmes et le personnel
I-AS-1-9 : Pourcentage des infrastructures publiques disposant des infrastructures d'assainissement
I-AS-2 : % de commune ayant un système fonctionnel de gestion des déchets solides
I-AS-3 : Proportion de ménage branchée aux égouts publics ou puisard
I-AS-4 : Volume d'eau usée industrielle traitée
I-HY-1-1 : Pourcentage de ménages ayant un lieu désigné pour le lavage des mains où l'eau et le savon sont présents (Service élémentaire)
I-HY-1-2 : Pourcentage de ménages ayant un lieu désigné pour le lavage des mains sans eau ou sans savon disponible à domicile (Service limité)
I-HY-1-3 : Pourcentage de ménages ne disposant pas d'installation destinée au lavage des mains à domicile (Pas de service)
I-HY-3 : Proportion de femme en âge de procréer ayant accès aux produits appropriés à leur gestion de l'hygiène menstruelle et d'un endroit privé pour se laver et changer
I-GR-1 : Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire.
I-GR-2 : Degré de mise en œuvre de la GIRE (0-100)
I-GR-3 : Nombre d'autorisation de prélèvement par bassins hydriques
I-GR-4 : Nombre d'autorisation de déversement par bassins hydriques
I-RC-1 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale
I-PPP-1 : Nombre opération de contrôle sera fait par l'ONE afin de garantir l'exécution des mesures ntégrées dans un Plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP)
I-AS-X : Nombre ecole amie wash
I-AS-X : Nombre CSB amie wash
I-AS-X : Nombre STEAH mise en place
I-AS-X : Nombre commune disposant d'un PCDEAH
I-AS-X : Pourcentage point d'eau faisant objet affichage qualité de l'eau



Carte d'identité des indicateurs.xlsm

ANNEXE 6 : TABLEAU DE CORRESPONDANCE INDICATEURS&PNEAH

Indicateurs services d'accès à l'eau potable

Objectifs spécifiques PNEAH	Indicateur	Type	Description et but de l'indicateur	Source	Désagrégation
D'ici 2030, les services d'accès à l'eau potable à un coût abordable pour tous seront en place et fonctionnels, et gérés de façon durable et équitable à tous les niveaux des CTD.	I-AE-1-6 : Proportion de la population pouvant utiliser de l'eau potable	Indicateur de résultat	L'indicateur mesure le nombre ou la proportion de personnes ayant un accès en potable.	Donnée de routine SE&AM/DHIS2	Institution, sexe, milieu, national, régional, communal, richesse
	I-AE-1-1 : Proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.	Indicateur de résultat, indicateur ODD	Les maladies d'origine hydrique sont parmi les principales causes de morbidité et de mortalité chez les enfants. L'indicateur évalue donc la proportion des ménages cibles utilisant l'eau potable d'une source améliorée dont la distance n'est pas supérieure à 30 minutes pour un aller-retour incluant la file d'attente.	Scénario 1 : Donnée de routine SE&AM/DHIS2 Scénario 2: Enquête MICS, RGPH3	Services en eau géré en toute sécurité, Service d'eau potable élémentaire, Service limité, Service non amélioré, Pas de service
	I-AE-2 : Perception du poids de la facture d'eau dans le budget du ménage	Indicateur de résultat	L'indicateur mesure la proportion de ménages capables de payer le minimum d'eau dont leurs membres ont besoin. L'abordabilité de l'eau est une condition	Enquête EPM INSTAT	Désagréger les données par national, régional, communal, richesse, milieu, richesse

			préalable cruciale pour assurer un accès adéquat à l'eau potable.		
	I-AS-X : Pourcentage point d'eau faisant l'objet affichage qualité de l'eau	Indicateur de résultat	L'indicateur la proportion de point d'eau où on avait effectué des traitement physico chimique et bactériologique des eaux	SE&AM/DHIS2	National, régional, communal, milieu
	I-AE-3 : % de système d'alimentation en eau potable opérationnels (au moment de l'enquête)	Indicateur de résultat	L'indicateur évalue la proportion de sources d'eau qui sont pleinement opérationnelles et fournissent à leurs utilisateurs la quantité d'eau habituelle.	SE&AM/DHIS2	National, régional, communal, milieu, institution
	I-AE-6 : % système géré de façon durable	Output	L'indicateur évalue la proportion système d'AEP géré par des gestionnaires privés Proxy I-AE-4 : % proportion infrastructure gérée par les gestionnaires privées	SE&AM/DHIS2	National, régional, communal, milieu,

Indicateurs services d'assainissement

A l'horizon 2030, des services d'assainissement adéquats seront en place et fonctionnels, et gérés de façon durable et équitable à tous les niveaux des CTD.	I-AS-1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité.	Indicateur de résultat, indicateur ODD	Cet indicateur évalue la proportion de ménages utilisant des services d'assainissement amélioré- l'une des mesures les plus efficaces pour prévenir la diarrhée et d'autres maladies mortelles. ~ Proxy Nombre personne utilisant une latrine privée avec unité de traitement ou système de vidange normalisé= nombre population ODF	Scénario 1 : SE&AM/DHIS2 Scénario 2: Enquête :MICS, RGPH3	Services d'assainissement gérés en toute sécurité (GTS), Assainissement élémentaire, Assainissement Partagée, Assainissement non amélioré, Pas de service
	I-AS-2 : % de commune ayant un système fonctionnel de gestion des déchets solides	Indicateur de résultat	L'indicateur mesure le nombre de communes dotées de services fonctionnels d'élimination des déchets solides. La « fonctionnalité » est déterminée par : <ul style="list-style-type: none"> - Existences structure responsable gestion (service voirie) - Existences infrastructures (bac de pré-collecte, bac de collecte, site de décharge) - Existant tri 	Enquête auprès des communes, Il s'agit d'un renseignement de fiches de collecte de données N°6	
	I-AS-3 : Proportion de	Indicateur de résultat	Estimation : longueur des égouts, proportion ménage connecté sur 100m	Scénario 1 :	

	ménage branchée aux égouts publiques ou puisard			SDAUM (8 grandes villes) <u>Scénario 2 :</u> Estimation	
	I-AS-4 : Volume d'eau usée industrielle traitée		Volume d'eau industrielle usée traitée.	ANDEA	

Indicateurs services d'hygiènes

<p>A l'horizon 2030, des services publics d'hygiène et des infrastructures ou dispositifs pour l'hygiène seront en place et fonctionnels, et gérés de façon durable et équitable à tous les niveaux des CTD, pour assurer le changement durable des comportements et des attitudes envers les principes d'hygiène fondamentaux, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes</p>	<p>I-HY-1-1 : Pourcentage de ménages ayant un lieu désigné pour le lavage des mains où l'eau et le savon sont présents (Service élémentaire)</p>	<p>Indicateur output, indicateur ODD</p>	<p>Les recherches existantes montrent que les personnes ayant accès à une installation de lavage des mains sont plus susceptibles de se laver les mains. De plus, l'observation du matériel de lavage des mains par les enquêteurs représente un indicateur plus fiable pour mesurer le comportement de lavage des mains que de demander aux individus de déclarer leur propre comportement. Cet indicateur évalue donc la proportion de ménages disposant d'installations pour se laver les mains avec de l'eau et du savon à la maison.</p> <p>~Proxy</p> <p>Pourcentage ménage vivant dans des fokontany ODF</p> <p>+</p> <p>Pourcentage ménage disposant d'un branchement particulier.</p>	<p>Scénario 1 : Enquête ménage Scénario 2: MICS, RGPH3, Ministère santé</p>	<p>Désagréger les données par richesse et autres critères pertinents.</p> <p>Service d'hygiène élémentaire, Service d'hygiène limité, Pas de service</p>
---	---	--	--	---	--

en situation vulnérable. D'ici 2030, la défécation en plein air prendra fin.					
	I-HY-2 : Pourcentage de la population FDAL dans la commune.	Indicateur de résultat	Cet indicateur évalue la proportion de la population FDAL dans une commune	Scénario 1: Enquête auprès des comité WASH, SE&AM/DHIS2 Scénario 2 : Enquête CAP	
	I-HY-3 : Proportion de femme en âge de procréer ayant accès aux produits appropriés à leur gestion de l'hygiène menstruelle et d'un endroit privé pour se laver et changer	Indicateur output	Questions sur l'hygiène menstruelle qui constitue une priorité spécifique en vue de l'amélioration de la santé, du bien-être et de la dignité des femmes et des filles ces sont des questions relatives à la disponibilité des installations et des produits de gestion de l'hygiène menstruelle.	Prendre résultat enquête MICS	

Indicateur de la gouvernance des risques et catastrophes

<p>D'ici 2030, la gouvernance des risques et catastrophes sera renforcée pour mieux les gérer. De façon permanente, mener des actions permettant de maîtriser et de cerner les risques de catastrophe et investir dans les actions pour d'anticipation intervenir de manière efficace durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.</p>	<p>I-RC-1 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale</p>	<p>Indicateur de résultat</p>	<p>Cet indicateur évalue proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale</p> <p>le proxy suivant est utilisé pour suivre cet indicateur :</p> <p style="padding-left: 40px;">~ Pourcentage de station de mesure fonctionnelle capable de remontée les informations liées aux aléas climatiques et catastrophes naturelles par région.</p>	<p>Les données sont collectées au niveau national auprès ANDEA</p>	
--	--	-------------------------------	---	--	--

Indicateur GIRE

<p>D'ici 2030, assurer la durabilité environnementale des ressources en eau en tant que ressources naturelles dans un contexte de changement climatique, afin de satisfaire durablement toutes leurs utilisations. Ces utilisations incluent celles des ménages, de l'agriculture, des entreprises, des mines, etc.</p>	<p>I-GR-2 : Degré de mise en œuvre de la GIRE (0-100)</p> <p>I-GR-1 : Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire</p> <p>•</p>	<p>Indicateur de résultat, indicateur ODD</p>	<p>L'indicateur est déterminé à partir des résultats issus d'un questionnaire relatif à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et qui porte sur quatre sections : Un environnement favorable, Institutions et participation, Instruments de gestion, Financement</p>	<p>d'enquête national relatif à l'indicateur 6.5.1 des ODD</p> <p>http://iwrmdataportal.unepdhi.org/</p>	
---	--	---	--	---	--

ANNEXE 7 : FICHE DEPOSTE

Afin d'assurer les attributions de chaque dans le cadre de la mise en place du système de suivi et évaluation de la PNEAH, et l'exploitation du futur système informatique SE&AM/DHSI2, la mise en place des structures et fonctions suivantes sera nécessaire :

- **Une unité spécialisée dans l'étude et la réalisation des projets SE&AM/DHSI2 (maintenance évolutive, maintenance corrective) :**

La réalisation des projets d'évolution de SE&AM/DHIS nécessite de la rigueur afin d'améliorer les satisfactions des utilisateurs, les délais de leurs achèvements. De ce fait, il serait souhaitable de créer une unité chargée de la planification, de l'étude (recensement des besoins, préparation des cahiers des charges) et de la réalisation et du suivi de réalisation des projets. Cette unité sera sous la supervision directe du chef de service base de données.

Fiche de poste de l'unité étude et réalisation

Intitulé	Description des taches	Qualification
Equipe étude et réalisation et suivi des projets SE&AM/DHIS2	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des besoins, - Préparation des cahiers des charges - Rédaction et mise à jour des documents techniques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dictionnaire des données ○ Cas d'utilisation ○ Manuel et guide de l'utilisateur - Réalisation à travers le paramétrage DHIS2 sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Unités d'Organisation ○ Éléments de données et dimensions personnalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Connaissance en gestion de projet - Capacité de travailler sous pressions - Connaissance en base de données PostgreSQL - Connaissance avancée en SQL et script PostgreSQL - Connaissance en programmation notamment PHP, Javascript

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ensembles de données et formulaires ○ Qualité des Données ○ Indicateur 	
--	--	--

- Une unité exploitation chargée de :

Cette unité sera sous la supervision directe du chef de service base de données. Elle aura comme attribution la gestion de la base de données et son exploitation.

Fiche de poste de l'unité exploitation

Intitulé	Description des taches	Qualification
Equipe exploitation SE&AM/DHIS2 du service SBD	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion et l'administration de la base de données SE&AM - La gestion des utilisateurs de l'outil SE&AM/DHIS2 - Le paramétrage de l'outil SE&AM/DHIS2 - Mise à jour des données de références - L'importation des données via les autres systèmes dans la base de données SE&AM - Extraction des données pour satisfaire les besoins ponctuels en données - Sauvegarde de la base de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Connaissance en base de données PostgreSQL - Connaissance avance en SQL - Capacité de travailler sous pressions - Connaissance en suivi et évaluation

	- Validation des données au niveau centrale	
--	---	--

- **Une unité support utilisateur**

Redéfinir l'attribution du Service de Suivi et Evaluation de la DSISE pour assurer cette fonction support. L'unité support assurera l'assistance auprès des utilisateurs. Il répond aux questions courantes d'utilisation ou traite les éventuels incidents

Fiche de poste de l'unité unité support utilisateur

Intitulé	Description des taches	Qualification
Equipe support utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des supports de formation - Formation des utilisateurs - Rédaction et mise à jour du manuel de procédure - Assistance auprès des utilisateurs - Répondre aux questions courantes d'utilisation - Traite des éventuels incidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Pédagogue - Avoir des sens de la communication - Connaissance en suivi et évaluation

- **Un poste d'analyste de données (Data analyste) au niveau des directions techniques et des directions régionaux**

Afin d'assurer l'analyse et la communication des données du secteur WASH, le poste d'analyste de données sera créé au niveau de chaque direction technique et les DREAH.

Fiche de poste de l'unité unité support utilisateur

Intitulé	Description des taches	Qualification
-----------------	-------------------------------	----------------------

Analyste de données (Data analyste)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de données issue de SE&AM/DHIS2 - Interprète des données pour faciliter la prise de décision - Oriente les futures actions à mener - Rédaction des différents rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Capacité rédactionnelle
--	--	--

- **Des postes d’exploitants SE&AM/DHIS2 au sein DREAH**

Les travaux de saisie des données et la validation au niveau de la DREAH sera assurés par les personnes qui occupent ce poste. Ils seront sous la responsabilité direct du chef de service du suivi et évaluation

Fiche de poste de l’unité unité support utilisateur

Intitulé	Description des taches	Qualification
Exploitants SE&AM/DHIS2 au niveau DREAH	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des données au niveau DREAH - Validation des données pour le compte du DREAH 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance avancée en DHIS2 - Capacité rédactionnelle

ANNEXE 8: LISTE DES DOCUMENTS

- PEM
- PNEAH
- Rapport National de priorisation des objectifs de développement durable
- Deuxième Rapport de Madagascar pour l’examen national volontaire sur les objectifs de développement durable 2021
- Stratégie Nationale de Développement de la
- Statistique (SNDS)
- Livret nomenclature

ANNEXE 8: CANEVAS RAPPORT

ANNEXE 9 : TABLEAU RECAPUTILATIF ANALYSE SYSTEME ACTUEL PAR LES ACTEURS

Questionnaire

Questionnaire sur SE&AM



Description du formulaire

Adresse e-mail *

Adresse e-mail valide

Ce formulaire collecte les adresses e-mail. [Modifier les paramètres](#)

D'après vous quels sont les buts du S&E secteur EAH ? Choisir une ou plusieurs réponses. *

- Pour le suivi et évaluation de la politique du secteur
- Établir un système de S&E unique pour le secteur EAH
- Piloter et tirer des enseignements des innovations de S&E
- Établir un système de gestion des connaissances et partager les leçons apprises
- Utiliser les données pour la prise de décision et l'action.
- Rédiger des rapports pour le MEAH et répondre aux obligations des bailleurs de fonds
- Autre...

Évaluation S&E



Description (facultative)

Quels sont vos besoins en informations que vous jugez être disponible dans SE&AM? *

Par exemple : Données sur les nouvelles infrastructures (point d'eau) au niveau des localités- Données de suivi infrastructures (point d'eau) existantes au niveau localités- Données des activités soft au niveau des point d'eau- Niveau de service eau- Données sur les nouvelles infrastructures (assainissement) au niveau des localités- Données de suivi infrastructures (assainissement) existantes au niveau localités- Niveau de service assainissement- Données sur lavage des mains avec du savon pendant les moments clés de la journée- Données sur la gestion de l'hygiène menstruelle- Données sur la gestion des ordures ménagères- Données sur la gestion des eaux usées et eaux pluviales- Données des activités soft assainissement et hygiènes- Niveau de service Hygiènes

Réponse longue

Quels sont les informations disponibles à votre niveau?

Par exemple : Données sur les nouvelles infrastructures (point d'eau) réalisées qui a été validés et contrôlés par la DREAH- Données sur les nouvelles infrastructures (assainissement) réalisées qui a été validés et contrôlés par la DREAH- Données dur les activités soft réalisées par la DREAH

Réponse longue

Le système S&E répond il à vos besoins d'informations ? *

- Le système S&E répond à toutes nos besoins d'informations précités
- Le système S&E répond partiellement à nos besoins d'informations précités
- Le système S&E ne répond pas du tout à nos besoins d'informations précités
- Autre...

Les informations disponibles à votre niveau que vous avez précités sont-elles communiquées et publiées par le le S&E *

- Totalement
- Partiellement
- Pas du tout
- Autre...

Le circuit d'information utilisé actuellement est-il optimisé pour collecter les données en temps opportun pour optimiser la prise de décision? *

Oui

Non

Le circuit d'information utilisé actuellement permet-il d'assurer la qualité des données? *

Oui

Non

⋮

Quels sont les principaux défis pour le circuit d'information ?

Réponse longue

Collecte des données (canevas) : Notez de 1 à 4 le niveau de difficulté que vous rencontrez lors de l'utilisation du fiche de collecte des données actuelle *

1

2

3

4

Après la section 2 Passer à la section suivante



Indicateurs



Description (facultative)

Concernant les usagers, quels indicateurs voulez-vous suivre dans SE&AM? *

- Classification par revenu de la population
- Désagrégation par ménage de la population
- Autre...



Concernant l'adduction en eau potable, quels indicateurs voulez-vous suivre dans SE&AM? *

- Localisation des systèmes d'eau et des points d'eau
- Données hydrogéologiques
- Identifiant unique des systèmes et des points d'eau
- Fonctionnalités des systèmes et des points d'eau
- Autre...

Fournisseurs de service en AEP

- Gestion /gouvernance
- Fonctions techniques (maintenance corrective & réparations)
- Gestion financière
- Gestion de l'information (enregistrement et rapports)
- Redevabilité
- Genre
- Autre...

Niveau de service en AEP *

- Qualité
- Quantité
- Accessibilité
- Fiabilité et raisonnabilité
- Continuité
- Abordabilité
- Autre...

Autorité en charge WASH *

- Gestion / Gouvernance
- Support technique externe
- Résolution des défis de gestion
- Régulations
- Option 5
- Suivi des fournisseurs de services
- Autre...



Flux de financement / coûts en AEP

- Dépense d'investissement dans les nouvelles infrastructures
- Besoin et planification des dépenses en capital et maintenance
- Tarification
- Ratios de recouvrement des coûts
- Disponibilité d'un soutien externe - financier (gouvernement local, par exemple)
- Autre...



Concernant le service d'assainissement *

- Accès
- Statut ODF
- Collecte des déchets
- Traitement des déchets
- Site de décharge
- Autre...

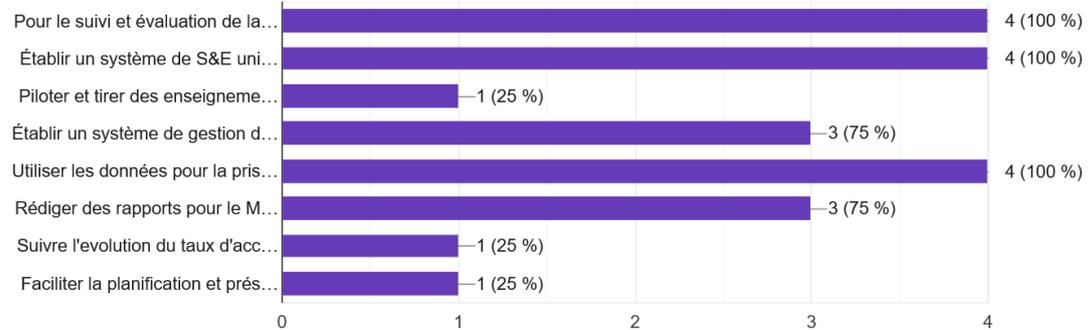
Concernant le comportement au niveau de l'hygiène *

- Lavage des mains
- Gestion des excreta
- Propreté des installations
- Gestion de l'hygiène Menstruel
- Conservation de l'eau potable
- Traitement de l'eau
- Hygiène alimentaire
- Autre...

Résultat de l'analyse

D'après vous quels sont les buts du S&E secteur EAH ? Choisir une ou plusieurs réponses.

4 réponses



Évaluation S&E

Quels sont vos besoins en informations que vous jugez être disponible dans SE&AM?

4 réponses

Données sur les points d'eau existants, leur fonctionnalité, leur état général, leur mode de gestion (privé, communautaire, ...), données sur le nombre de bénéficiaires en eau suivant les échelles de service du JMP, données sur le statut ODF (localité, fokontany, Commune, District, Région), données sur le nombre de bénéficiaires en services d'assainissement suivant les échelles d'assainissement du JMP, données sur les services d'accès à l'eau et assainissement au niveau des institutions publiques selon les échelles de service pour institutions du JMP, données sur les dispositifs de lavage de mains avec du savon existants que ce soit au niveau des ménages et des institutions, données sur les opérateurs privés fournisseurs de services ou produits WASH (site d'intervention, envergure...)

Situation des flux de financement du secteur mise à part les données relatives à EAH

Données sur le secteur privé travaillant dans l'EAH, données genres, inventaire des actifs des communes

Nombre des bénéficiaires en EAH - nombre des sites bénéficiant des infrastructures et services EAH - sites (localité ou Fokontany ou Commune et institutions) prioritaires d'actions / interventions EAH - qualités des services EAH - intervenants par actions

Quels sont les informations disponibles à votre niveau?

4 réponses

Situation ODF des sites d'intervention du projet, nombre de bénéficiaires en assainissement, nombre de bénéficiaires en eau potable selon les échelles de services

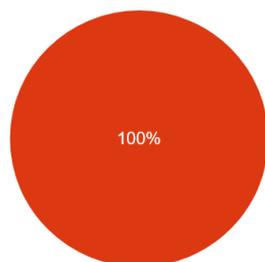
Points d'eau, infrastructures d'assainissement

PCDEAH des communes d'intervention de RW, les APS et APD pour certaines communes,

Données soft et hard sur l'EAH mise en œuvre par le projet RANO WASH dans notre région, contrôlé et suivi par la DREAH

Le système S&E répond-il à vos besoins d'informations ?

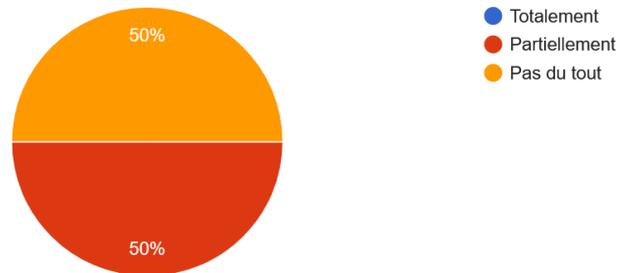
4 réponses



- Le système S&E répond à toutes nos besoins d'informations précités
- Le système S&E répond partiellement à nos besoins d'informations précités
- Le système S&E ne répond pas du tout à nos besoins d'informations précités

Les informations disponibles à votre niveau que vous avez précitées sont-elles communiquées et publiées par le le S&E

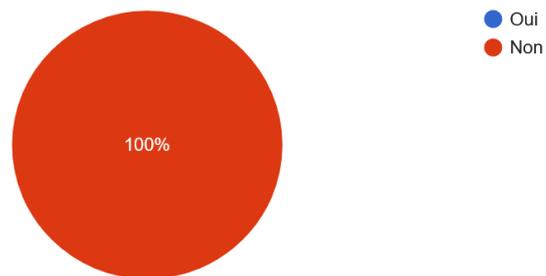
4 réponses



Le circuit d'information utilisé actuellement est-il optimisé pour collecter les données en temps opportun pour optimiser la prise de décision?

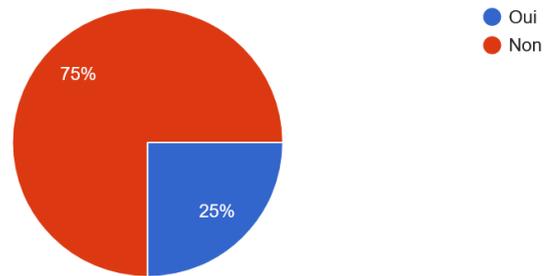


4 réponses



Le circuit d'information utilisé actuellement permet-il d'assurer la qualité des données?

4 réponses



Quels sont les principaux défis pour le circuit d'information ?

4 réponses

Vérification des données encore difficile, compétence locale et régionale pour la remontée des données

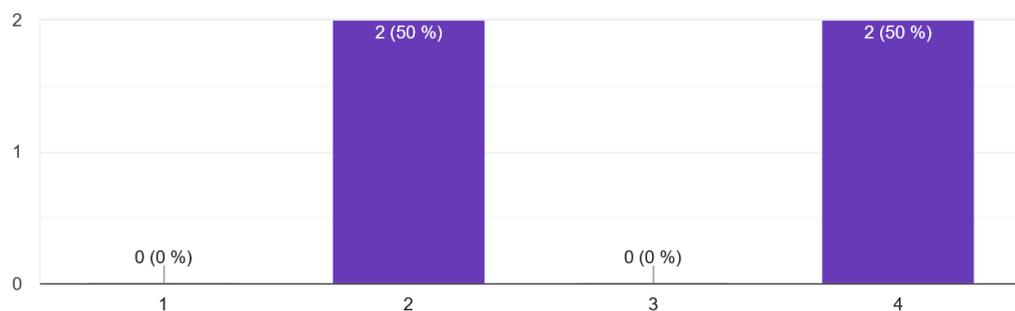
Redevabilité, disponibilité à tout moment

Des fois, les DREAH réclament avoir soumis les données mises à jour de SE&AM alors que le MEAH n'a pas reçu

Cohérence des terminologies techniques (localités, types des systèmes,...) - informations demandées trop détaillé empêchant les PTF de faire la mise à jour périodique.

Collecte des données (canevas) : Notez de 1 à 4 le niveau de difficulté que vous rencontrez lors de l'utilisation du fiche de collecte des données actuelle

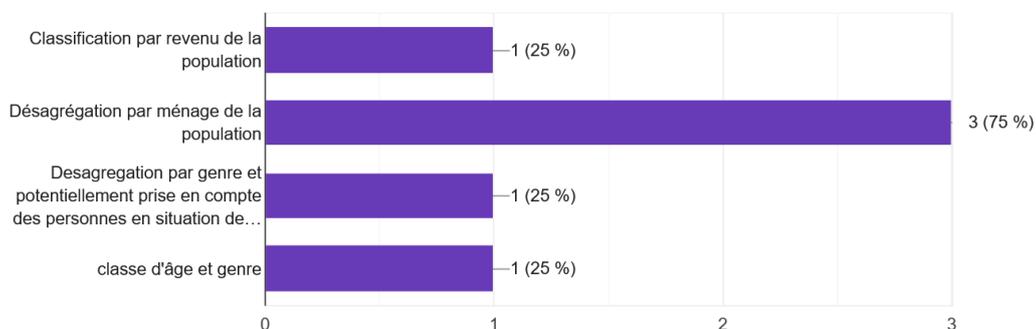
4 réponses



Indicateurs

Concernant les usagers, quels indicateurs voulez-vous suivre dans SE&AM?

4 réponses



ANNEXE 10 : RECAPTULATIF DES BESOINS DES UTILISATEURS ET LEURS PRISE EN CHARGE DANS LE NOUVEAU SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION

TYPE	BESOINS	PRISE EN CHARGE DANS LE NOUVEAU SYSTEME	OBSERVATION
Organisation du système de collecte des données	<p>Amélioration du canevas de collecte de 21 feuilles jugé trop lourd</p> <p>Echange données entre agent de terrain des PTF et DREAH. Validation des données collectées par les agents de terrains des PTF par DREAH.</p> <p>Respect délais pour la remontée des données (interministériel)Ex : Taux décès maladie hydrique</p> <p>Feedback programmation (budgétaire par rapport LFI, par rapport partenaire)</p>	<p>OK</p> <p>OK</p> <p>Procédure à mettre à jour</p> <p>OK</p>	

	Concernant l'assainissement et l'hygiène en particulier, il faut souligner la difficulté réelle d'actualisation de l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement et le pratique de lavage des mains dont les coûts ne permettent pas de conduire annuellement une telle opération. Un autre type de collecte des données devra être envisagé	A voir avec équipe INSTAT	
Thématique de suivi et évaluation	Tenir compte genre et richesse		
	<ul style="list-style-type: none"> ○ la priorisation des indicateurs à suivre par rapport à la stratégie, aux objectifs et les moyens à la disposition du ministère. ○ la priorisation des indicateurs à suivre par rapport aux attentes des acteurs. 	Politique secteur, autre attente des acteurs propre système	
Indicateur approche genre / Accès à l'eau potable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'abonnés/consommateurs/utilisateurs inscrits au registre et raccordés à un réseau d'eau courante, ventilé par sexe et âge de chef de ménage et par emplacement géographique de la maison dans la zone d'enquête 2. Nombre de ménages collectant/cherchant de l'eau pour la boisson/l'usage domestique auprès de sources d'eau protégées/non protégées, ventilé par sexe et âge du chef de ménage, et par emplacement géographique de la maison dans la zone d'enquête 3. Nombre de ménages achetant régulièrement de l'eau pour la 	Non (âge du chef de ménage)	

	<p>boisson ou l'usage domestique auprès de vendeurs d'eau, ventilé par sexe et par âge du chef de ménage et par emplacement géographique de la maison dans la zone d'enquête</p> <p>4. Taux d'accessibilité à l'eau potable en zone urbaine et en zone rurale. Ventilé par sexe et par âge du chef de ménage</p>		
<p>Approche genre / Accès à l'assainissement</p>	<p>1. Nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures (avec localisation géographique) disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/de toilettes séparées pour les garçons et les filles et les enseignants/le personnel.</p> <p>2. Nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures (avec localisation géographique moyennant des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation d'handicap</p> <p>3. Nombre des centres de santé de base ou non (avec localisation géographique) disposant d'installations d'assainissement et d'hygiène/ de toilettes séparées pour les hommes et les femmes et le personnel</p> <p>4. Nombre de ménages raccordés/non raccordés à un réseau d'égouts ou à un autre moyen d'évacuation des eaux usées (précisez le type de système), ventilé par type de système d'évacuation des eaux usées (préciser le type de système), ventilé par sexe et âge du chef de ménage et emplacement géographique de la maison dans la zone d'enquête.</p> <p>5. Taux de défécation à l'aire libre ventilé par emplacement géographique</p> <p>6. Pourcentage des infrastructures publiques disposant des infrastructures d'assainissement, avec emplacement géographique</p>	<p>A voir avec institution concernée</p> <p>A voir avec institution concernée Attente réunion MEN</p> <p>A voir avec institution concernée Attente réunion MINSAN</p> <p>OK mais (ventilé par type de système d'évacuation des eaux usées (préciser le type de système), ventilé par sexe et âge du chef de ménage et emplacement géographique de la maison dans la zone d'enquête. NON)</p>	

		OK par commune (proportion population ODF vivant dans une commune)	
		OK à collecter au niveau commune (marché, stationnement, etc) MINSAN, MEN, MID censé OK	
GIRE	Suivi débit source, Utilisation source par type d'exploitation : Mine, tourisme, Industrie, agriculture, etc	NON OK à confronter avec Autorisation d'exploitation ANDEA	
Thématique de suivi et évaluation	Tenir compte genre et richesse	OK	
Instrument de suivi et évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. la mise à jour irrégulière de la base de données du système 'information du suivi et évaluation SE&AM contenant l'inventaire des infrastructures faisant l'objet de suivi et évaluation 2. l'exploitation insuffisante des possibilités offertes par la base de données de SE&AM 3. L'absence plan de suivi suivi et évaluation 	<p>Questionnaire allégé, système améliorer</p> <p>Mise en place procédure pour assurer la qualité des données (Fiche d'évaluation de la qualité des données)</p>	

		Outil d'analyse DHIS2 facilitant l'exploitation des données	
	<p>Elaboration rapport</p> <p>Cohérence entre indicateur international et national, difficulté lors d'élaboration des rapports</p> <p>Délai d'élaboration rapport (existence des données, identification des sources de données)</p>	<p>Correspondre profil pays.</p> <p>OK</p>	
Besoins en ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Ressources budgétaires - Matériels - Connection réseau/internet - Motivation 	Document des besoins relatif à la mise en œuvre système à élaborer	
	<p>1) Taux de représentativité des femmes dans les organisations de coordination publique et privée des services d'EAH, les postes de coordinations au niveau régional, et au niveau des Associations/Gestionnaires de système d'eau ou des points d'eau avec emplacement géographique</p> <p>2) Pourcentage des femmes sensées avoir amélioré leurs sources de revenu grâce à la pratique des métiers liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène avec emplacement géographique</p> <p>-</p>	NON	

Annexe 7: COLLECTE DE DONNEES POUR BASELINE 2022 DU NOUVEL OUTIL SE&AM ELEMENTS POUR LA NOTE DE PRESENTATION

A. Introduction :

Madagascar, comme d'autres pays a adhéré aux objectifs de développement durable (ODD). Ses stratégies de développement intègrent une grande majorité de ces objectifs. L'initiative émergence Madagascar, le document de référence pour le développement, prôné par le gouvernement est aussi aligné à ces ODDs et comporte également des objectifs spécifiques qui sont assignés pour chaque secteur de développement à Madagascar. Le secteur de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène, sous l'égide du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) a, de ce fait, fixé ses objectifs à court terme en s'alignant avec les cadres cités plus haut, dans le cadre des plans de performances du secteur.

Plus spécifiquement, les objectifs sectoriels en lien avec l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH), ont été formulés ou réalignés pour se conformer avec ses cadres décrits plus haut.

Plusieurs initiatives, menées par le gouvernement et appuyés par ses partenaires techniques et financiers ont contribué à mettre en place des outils de planification et de suivi-évaluation du secteur, en tenant en compte les besoins de produire des informations de pilotage et de redevabilité des activités liées à l'EAH.

Tel est l'objet de ce projet de collecte de données pour le Baseline du nouvel outil SE&AM, afin de disposer d'une base de données permettant de suivre les indicateurs nationaux et internationaux ; tout en tenant en compte des nouveaux indicateurs.

B. Une nouvelle Démarche Type de réalisation Baseline 2022 du nouvel outil SE&AM (8 éléments du Processus Baseline 2022 Type) :

1 - Phase de préparation : utilisant les outils testés déjà existants, avec toujours une implication adéquate des acteurs de la Région, des Districts et des Communes.

Cette Phase comporte 3 éléments nouveaux :

- les Partage et vulgarisation des documents par la DREAH
- la possible Médiatisation du projet par Radio et TV, etc
- l'établissement d'un système de suivi-évaluation propre au projet

2 - Phase de formation sur la collecte de données au niveau Localité/Fokontany/Commune

Le nombre de participants aux ateliers de formation est limité à Trois (03) par communes (Maire, le STEAH et l'enquêteur). Une participation d'autres acteurs locaux est envisageable et permise selon les possibilités.

3 - Collecte de données au niveau Localité/Fokontany/Commune

L'enquêteur et le STEAH formés lors de l'atelier de formation assureront la collecte des données au niveau des localité/Fokontany/Commune dans la circonscription de chaque Commune.

Avant d'être insérés dans l'application mobile, les fiches de collecte dûment remplies seront certifiées par les chefs fokontany, afin de réduire les doutes sur les données fournies ou sur le principe de remplissage des fiches.

4- Validation et priorisation communale des données

La coordination de cette phase de collecte de données sera confiée aux Maires, à qui revient le devoir de valider les données collectés et les priorisations sorties.

5- Validation et priorisation régionale

Cette phase a pour but de présenter à la Région une esquisse des résultats des données et des priorisations pour chaque région.

6- Budgétisation et programmation

Dès que les données seront validées au niveau communal et régional, la budgétisation des projets prévue par localité peut être préparée.

Une fois le budget établi, une proposition de planning d'exécution sera établie.

7- Plaidoyer et Positionnement des PTFs

Cette phase correspond à l'élaboration d'un document de plaidoyer renforcé par la suite par un marketing auprès des PTFs. L'objectif est de sécuriser les ressources financières pour les activités futures.

8 -Suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet

Le suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet sera plus structuré et systématique afin de permettre l'analyse diagnostique de l'état d'avancement du programme et de prévoir si nécessaire les axes de réactualisation nécessaires.

C. Mise à jour de données du SE&AM

Un circuit innovant est utilisé :

Le circuit Smartphone : avec l'utilisation de téléphone portable pour la collecte des données via collaboration avec les expéditeurs sélectionnés

D. Annexes :

Annexe 1 : Le processus Baseline 2022 Type

Annexe 2 : Le circuit de collecte des données par smartphone

Annexe 3 : Les étapes à suivre dans DHIS 2 du secteur EAH:

PHASE DE PREPARATION (28jours)

I-1- Communication auprès de la DREAH concernée

Sur la base d'une programmation bien définie tenant compte des ressources nécessaires pour la mise en place du projet, le Ministère Central informe la DREAH concernée.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

I-2- Communication auprès des parties prenantes

Dès lors que la DREAH est informée que sa Région figure parmi celle concernée par la mise en place du BASELINE 2022, il lui revient d'informer les autorités locales.

Entités concernées : MinEau central, DREAH, PTFs

I-3- Etablissement d'une liste des parties prenantes

Compte tenu que la mise en place du BASELINE 2022 s'effectue en étroite collaboration avec les parties prenantes, il sera établi un listing des entités/structures/institutions/personnes... qui seront impliquées durant tout le processus de mise en place (préparation des ateliers, nombre de support ou outils à confectionner,)

Entités concernées : DREAH, PTFs

I-4- Identification des sites de formation

Tel que convenu, le regroupement des parties prenantes (sises dans chaque Commune) se fera au niveau du chef-lieu de District, en considérant les axes d'accès par rapport à leurs communes respectives, mais non pas par délimitation administrative.

Décision qui est justifiée suite à l'expérience issue de la mise en place du BASELINE 2016 dans la Région Analanjirofo, où il a été plus favorable de regrouper les participants venant de Mananara avec les participants de Maroantsetra au lieu de Fenerive est, compte tenu du délai de route et la facilité de l'accès.

Il est donc important d'identifier au préalable les sites où les ateliers vont se dérouler pour préparer les logistiques y afférents.

Entités concernées : DREAH, PTFs

I-5- Budgétisation des différentes phases

Après l'identification du lieu et du nombre des participants pour un atelier de regroupement, budgétiser les différentes dépenses relatives pour la mise en œuvre des activités constituant chaque étape du processus BASELINE 2022 (invitation, communication, logistique, indemnité,...)

Entités concernées : MinEau central, DREAH

I-6- Préparation logistique

La logistique consiste à préparer les différents outils, le lancement des invitations, la réservation des salles pour les différents ateliers...

Entités concernées : MinEau central, DREAH, PTFs

I-6-1 Préparation des invitations, les supports de formation et/ou information, le fiche de collecte

Cette phase consiste à formaliser des différents documents nécessaires (outils, support, invitations,)

Entités concernées : MinEau central, DREAH

I-6-2 Etablissement de planning

Elaborer parallèlement à la formalisation des outils et documents, un planning qui détaille l'ordre chronologique des activités à entreprendre.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

I-6-3 Partage et vulgarisation des documents par la DREAH

La DREAH assurera le dispatching de tous les documents auprès de toutes les parties dans un délai suffisant avant la réalisation des ateliers.

Entités concernées : DREAH

I-6-4 Médiatisation du BASELINE 2022 par Radio et TV

Diffuser le planning concernant la tenue des ateliers à travers les médias afin de renforcer la communication et assurer une large diffusion des invitations aux réunions.

Entités concernées : DREAH,

I-6-5 Établissement d'un système de suivi-évaluation

Dans le processus réactualisé de mise en œuvre d'un BASELINE 2022, la mise en place d'un système de suivi évaluation a été prévu. La formalisation des outils relatifs à ce système sera assurée pendant la phase préparatoire.

Entités concernées : MinEau central

1-6-6 Contact préalable de DREAH auprès de la Région

Compte tenu des expériences acquises lors de la mise en place du BASELINE 2016 sur l'implication de la Région, il est recommandé que la DREAH procède à une collecte préalable des suggestions régionales afin de pouvoir affiner le processus retenu par le MinEau.

Entités concernées : DREAH

II FORMATION SUR LA COLLECTE DE DONNEES AU NIVEAU LOCALITE/FOKONTANY/COMMUNE (21 JOURS)

Cette phase est composée de deux activités :

II-1- Atelier de formation des maires, des STEAH et des enquêteurs (et des représentants des Fokontany)

Pendant les différentes réunions de concertations concernant le processus idéal à retenir pour la mise en place d'un BASELINE 2022, il a été décidé que la présence des représentants par Fokontany est à considérer. Mais compte tenu des coûts rattachés à la participation des fokontany, le nombre de participants aux ateliers de formation est limité à Trois (03) par communes (Maire, le STEAH et l'enquêteur)

Le contenu de la formation est focalisé sur :

- le principe de BASELINE 2016
- les différents types d'infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable répondant la norme
- les différents types de gestion
- le remplissage de la fiche de collecte

A titre de rappel, le regroupement se fera au niveau du District en considérant des critères d'accessibilité des Communes par rapport au chef de lieu de district, mais non pas de délimitation géographique.

Entités concernées : MinEau central, DREAH, PTFs

II-2- Collecte des données au niveau Localité/Fokontany/Commune

Les STEAH et les enquêteurs formés lors de l'atelier de formation assureront la collecte des données au niveau des localités, Fokontany et Communes (selon le type d'information) rattachés dans la circonscription de chaque Commune durant une période de (15 j) quinze jours environ. Il est à noter que les fiches de collecte dûment remplies seront certifiées par les chefs fokontany. Ce qui permettrait de réduire les doutes sur les données fournies ou sur le principe de remplissage des fiches.

Entités concernées : DREAH, Maires et ses équipes

II-3- Coordination de la phase de collecte des données

La coordination de cette phase de collecte de données sera confiée aux Maires, à qui revient le devoir de participer au prochain atelier de validation communale des données accompagné par le STEAH et l'enquêteur.

Entités concernées : DREAH, Maires et ses équipes

III-CONSOLIDATION DE DONNEES / PRIORISATION

Cette phase de consolidation et de priorisation sera réalisée au niveau de District en respectant les mêmes critères que l'atelier de formation.

III-1Présentation de SE&AM aux Maires

Le SE&AM sera présenté aux participants pour faciliter la compréhension de l'utilisation des données collectées ainsi que la manière par laquelle elles seront traitées.

Une confrontation entre les données collectées et la base de données sera réalisée afin de procéder à une vérification et calage de tous ces inputs avec les données disponibles.

Entités concernées : MinEau central, DREAH, Maires et ses équipes, PTFs

III-2- Priorisation communale

Après les consolidations et validations des données collectées suivi d'une vérification de la pertinence et fiabilité des données, l'activité suivante va concerner l'établissement d'une liste mentionnant les priorités communales.

Entités concernées : MinEau central, DREAH, Maires et ses équipes, PTFs

III-3- Identification de la réponse technique la plus adaptée par localité + nombre PDO

Une fois que la liste de priorités communales est établie, la prochaine phase consiste à identifier le nombre de point d'eau à mettre en place et le choix technique sur les ouvrages appropriés. Les critères de sélection se basent sur le type de ressource en eau disponible et le nombre de population à desservir.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

III-4- Priorisation Régionale

L'objectif final de cette troisième phase est de valider les données et d'établir une liste qui illustre les priorités régionales en matière d'approvisionnement en eau potable, assainissement et hygiène.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

IV VALIDATION REGIONALE (2 JOURS)

Cette phase a pour but de présenter à la Région la liste des localités prioritaires en tenant compte des critères de priorisation sectorielle.

Un Mini atelier serait organisé au niveau régional avec la participation de la région, le District et ses équipes.

L'objectif de cette phase est de valider la liste des priorités établies lors du deuxième atelier par la Région.

Entités concernées : MinEau central, DREAH, PTFs.

V BUDGETISATION ET PROGRAMMATION (35 JOURS)

Dès que la liste des priorités régionales est arrêtée par la Région, la budgétisation des projets prévue par localité peut être préparée. Une fois le budget établi, une proposition de planning d'exécution sera établie.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

VI PLAIDOIRIE /POSITIONNEMENT DES PTFS (14 JOURS)

Cette phase correspond à l'élaboration d'un document de plaidoyer renforcé par la suite par un marketing auprès des PTFs. L'objectif est d'amener ou d'inciter les PTFs à se positionner par rapport à leurs contributions potentielles pour la mise en œuvre du BASELINE 2022;

VI-1- Préparation des documents (priorisation, programmation et budgétisation)

Toutes les informations collectées sont traitées et compilées dans un document qui fournit des informations sur les coûts, les technologies, les localisations de chaque projet permettant d'atteindre les objectifs fixés dans les objectifs sectoriels.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

VI-2- Présentation du document aux PTFs

Une fois le document élaboré, l'étape suivante consiste à présenter ce document aux PTFs afin que ces derniers puissent se prononcer ou confirmer leurs parts de contributions par rapport à la réalisation des projets mentionnés.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

VI-3- Collecte des plannings de réalisations des PTFs

Une fois la décision des PTFs arrêtée, il leur sera demandé de fournir un planning d'exécution afin de pouvoir établir le calendrier de suivi évaluation de la mise en œuvre des activités;

Entités concernées : MinEau central, DREAH

VII SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU BASELINE 2022

La phase suivi et évaluation de la mise en œuvre du BASELINE 2022 permet de faire l'analyse diagnostique portant sur l'état d'avancement du programme et de prévoir si nécessaire les axes de réactualisation correspondants.

Ce qui permettra également d'identifier les améliorations éventuelles portant sur la refonte du dit document à une période à définir.

Entités concernées : MinEau central, DREAH

Annexe 2 : Le circuit de collecte des données par sms

C'est un système utilisant le téléphone portable. C'est un service qui permet de transformer les questionnaires papier en questionnaires électroniques. Le personnel envoie leurs données en quelques secondes par SMS, par Smartphone ou par Web. Les données sont directement collectées à la base par un agent permanent au niveau de la commune.

DHIS 2 du secteur EAH ne requiert ni installation de logiciel ni de serveurs locaux et aucune maintenance. Une base de données en ligne est automatiquement créée pour stocker les données de l'utilisateur dans des serveurs sécuritaires et privés hébergés par Amazon Web Services. L'utilisateur est une personne autorisée par le Programme qui pourra effectuer des visualisations des données. Les données soumises sont directement enregistrées dans une base de données basée, vérifiées automatiquement selon des critères préétablis, et ne peuvent pas être falsifiées ni modifiées sauf par un administrateur autorisé. Ce transfert instantané élimine toute perte de données potentielle et tout délai, et fournit aux décideurs les informations dont ils ont besoin pour allouer les ressources efficacement.

Les Expéditeurs de Données (les techniciens au niveau de la commune) soumettent les données en utilisant tout téléphone mobile. Les données sont envoyées directement vers votre compte DHIS 2 du secteur EAH où les décideurs visualisent les données sur n'importe quel navigateur Web. Les données peuvent aussi être exportées vers Excel pour des analyses plus élaborées.

Annexe 3 : Les étapes à suivre dans DHIS 2 du secteur EAH:

Création du Questionnaire avec les données clés du canevas de collecte BASELINE 2022,

Enregistrement des Sujets ou thème spécifique du Questionnaire, par exemple « Données BASELINE 2022 Eau Potable », « Données BASELINE 2022 Assainissement », ...,

Identification des futurs expéditeurs des données au niveau des communes,

Enregistrement des Expéditeurs de Données – les personnes qui envoient les données,

Paramétrage des rappels automatiques pour rappeler les Expéditeurs d'envoyer leurs données,

Insertion des choix précédemment codifiés; par exemple les localités, Fokontany, Commune, District, Région,

Formation des Expéditeurs de Données et des Administrateurs des données (au niveau central et régional),

Début de la collecte